



FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Réunion du 5 mars 2025

– Procès-verbal –

Une réunion de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail s'est tenue le 5 mars 2025 à 09h30, au SDIS du Nord – 1/3 rue du Palais Rihour à Lille, sous la présidence de Monsieur Jacques HOUSSIN, Président de la FSSSCT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics :

- M. Jacques HOUSSIN – Président de la FSSSCT
Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord
- M. Maxence SIMPERE – Titulaire
Vice-Président de la Communauté de Communes SUD AVESNOIS, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Béatrice DESCAMPS – Titulaire
1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord.
- M. Thierry ROLLAND – Titulaire
Troisième Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Willems.
- M. Nicolas LEBLANC – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Adjoint au Maire de Maubeuge, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

- Monsieur Éric RENAUD – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Carole DEVOS – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Salim ACHIBA – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille, Adjoint au Maire de Tourcoing, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Sébastien SEGUIN – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Maire d'Avesnes sur Helpe, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

Membres représentant le Personnel :

- M. Stéphane BELMONTE, Titulaire
CGT
- M. Benjamin CALVARIO, Titulaire
CGT
- M. Romain DUPAS, Titulaire
CGT
- M. Maroine FATHALLAH, Titulaire
CGT
- M. David CAMBRE, Titulaire
SUD
- M. Nicolas RICHIR, Titulaire
SUD
- M. Sébastien CARION, Titulaire
SA SPP PATS 59
- M. André POUPAERT, Titulaire
Avenir Secours
- M. Jérémie DOURS, Suppléant
CGT
- M. Philippe DORGE, Suppléant
CGT
- M. Julien LEMAIRE, Suppléant
CGT

- M. Arnaud WALLET, Suppléant
SUD
- M. Matthieu BURGEAT, Suppléant
SUD
- M. Cyrille FOURNIER, Suppléant
SA SPP PATS 59
- M. Sébastien BOUCHE, Suppléant
Avenir Secours

Autres membres

- Monsieur Sébastien PIERRARD, représentant des SPV
- M. le Médecin Chef Pierre LERQUET
Chef du Pôle Santé et Secours Médical
- Docteur Agnès LETRILLART
Cheffe du Service Prévention et Santé au Travail
- Mme Valérie PRICE
Référente mixité et lutte contre les discriminations
- M. Remy MARHEM
Référent Sureté et Sécurité
- Mme Valérie MULLOT
Chef du Service Hygiène et Sécurité
- M. le Commandant Hervé BUCHART
Faisant fonction d'ACFI
- Mme Carole KLEIN
Chargée de la FSSSCT
- M. Stéphane LAGACHE
Conseiller de prévention des risques professionnels
- M. Laurent DELEPIERRE
Conseiller de prévention des risques professionnels
- M. Philippe LAISNE
Conseiller de prévention des risques professionnels

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres représentant les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics :

- Mme Monique EVRARD – Titulaire
Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de La Gorgue, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Aude VAN CAUWENBERGE – Titulaire
Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire d'Hautmont, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Régis CAUCHE – Titulaire
Deuxième Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille, Conseiller Départemental du Nord, Maire de Croix.
- M. Grégory BARTHOLOMEUS – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Maire de Fort Mardyck, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Paul CHRISTOPHE – Suppléant
Député du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Marie-Josée KRAMARZ – Suppléante
Conseillère Métropolitaine de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Fournes-en-Weppes, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Anne VANPEENE – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Maire de Winnezele, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Frédéric BRICOUT – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, Maire de Caudry, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Isabelle FERNANDEZ – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, 1^{ère} Adjointe au Maire de Loon-Plage, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

Membres représentant le Personnel :

- M. Grégory VERCOUTRE, Titulaire
SA SPP PATS
- M. Jérôme LANDAS, Suppléant
CGT

- M. Lorenzo PIAZZA, Suppléant
SA SPP PATS

Ont aussi assisté à la séance en qualité d'experts généralistes ou de secrétaires de l'Administration :

- M. le Colonel Hors Classe Rémy WECLAWIAK
Directeur Départemental Adjoint du SDIS du Nord
- M. le Lieutenant-Colonel Emmanuel MERCIER
Chef du Pôle Ressources et Relations Humaines
- M. le Lieutenant-Colonel Laurent MAILLARD
Chef du Pôle Organisation des Secours
- Monsieur Sylvain DEROSIAUX
Chef du Pôle Système d'Information
- M. le Commandant Sébastien WALFARD
Chef du Groupement Sécurité et Accompagnement en Service
- M. le Commandant Nathan RENAUD
Chef du Groupement Territorial 2
- M. le Lieutenant-Colonel Pascal MARI
Chef du Groupement Territorial 5
- Mme Maude GENU
Cheffe du Cabinet du DDSIS
- M. Cédric JACQUET
Chef du Groupement Immobilier
- Mme Virginie CHAMBON
Cheffe du Service Juridique et Instances
- M. Nicolas MOUGIN
Communication Institutionnelle
- Mme Séverine ROUSSE
Chargée des Assemblées, Service Juridique et Instances
- Mme Laurence BURON
Coordinatrice Juridique, Service Juridique et Instances
- Mme Sophie COVAIN-CHEROUTRE
Gestionnaire des Instances, Service Juridique et Instances
- M. Olivier ALLART
Service parc informatique et téléphonie

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h30 et propose de faire l'appel.

Madame ROUSSE procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Pour les représentants de l'établissement, voteront :

M. HOUSSIN, M. SIMPERE, M. ROLLAND, Mme DESCAMPS, M. LEBLANC (jusqu'au point 3), Mme DEVOS, M. SEGUIN, M. ACHIBA (jusqu'au point 4), M. RENAUD (jusqu'au point 7).

Pour les représentants du personnel voteront :

- pour la CGT : M. BELMONTE, M. CALVARIO (jusqu'au point 6), M. DUPAS, M. FATHALLAH, M. DOURS (à compter du point 6).
- pour SUD SDIS 59 : M. CAMBRE et M. RICHIR.
- pour SA SPP PATS 59 : M. CARION et M. FOURNIER.
- pour Avenir Secours : M. POUPAERT.

Monsieur le Président la remercie. Avant de commencer la séance, il souhaiterait revenir sur certains propos diffusés par voie de presse. Il y a des mots qui l'ont personnellement choqué. Ils ont également choqué les élus, la hiérarchie et la communauté des sapeurs-pompiers. Evoquer le suicide des sapeurs-pompiers hors cadre professionnel, c'est dévoiler leur vie privée, leur intimité. Il sait que les familles ont découvert le nom de leurs défunts sans en avoir été averties. Elles s'en sont émues auprès du SDIS, il tient à le signaler. Les propos qu'il a tenus en CST n'ont pas changé et il aimerait y apporter quelques compléments. Le SDIS ne doit pas s'immiscer dans les affaires personnelles. Il ne dit pas cela par facilité pour éluder le sujet. Il est toujours triste de voir un agent sombrer suite à des problèmes d'ordre personnel. Il a bien entendu les propos des syndicats dans la presse. Relier le suicide à un sentiment de mal-être et relier le mal-être aux embauches n'est pas acceptable. Sans entrer dans la sphère privée de nos agents, les syndicats savent pertinemment que le décès de Mathieu n'a rien à voir avec le service. Les syndicats savent aussi qu'Océane a mis fin à ses jours suite aux agissements nauséabonds de ses propres collègues. Pour le cas de Maxime, puisque son prénom a été évoqué par les syndicats, il tenait à préciser qu'en effet, l'administration en était aux prémices d'une procédure. Suite à un compte rendu d'un agent, des explications ont été demandées également. C'est le principe du contradictoire. Affirmer que certains auraient dit qu'il risquait la radiation est de la pure spéculation. Au stade du compte rendu, personne ne peut prédire ce que décidera l'administration en matière de sanction et au final, personne ne peut dire quelle sera la décision du conseil de discipline, quand il y en a un. Lancer des accusations est toujours facile. Il se demande qui lui aurait donné cette vision juridique et à quelle date. Nous ne sommes pas face à un sentiment « de » mais face à des faits, des êtres humains, des collègues. Nous ne pouvons accepter les allégations mais seulement accepter des faits précis. Les propos tenus hier dans la presse lui permettent de noter deux choses : à aucun moment, il n'a entendu un seul mot pour les victimes. Si enquête ou procédure il y a, c'est que des faits potentiellement répréhensibles se sont passés. Second point, les enquêtes administratives qui sont menées doivent permettre de lever le doute selon le terme consacré. C'est la base du contradictoire. Il n'y a pas d'enquête à charge comme certains le disent. La

procédure du SDIS59 est en tous points conforme au memento des enquêtes administratives de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) datant de 2022. La décision cadre du défenseur des droits du 6 février 2025 conforte le SDIS dans ce mode d'action. Il veut également ajouter que 21% des enquêtes administratives ont permis de disculper les personnels incriminés, ce qui témoigne de l'impartialité et de l'objectivité des enquêteurs. Finalement, 70% des sanctions prononcées suite aux enquêtes ont débouché sur une sanction du premier groupe. Cela démontre la proportionnalité des sanctions par rapport à la gravité des faits. Il concédera néanmoins un point, il a demandé à ce que le SDIS s'attache, dans les prochains jours, à raccourcir les délais d'enquêtes et d'instruction des dossiers disciplinaires. Il veillera à ce qu'une information la plus précoce possible puisse être donnée aux mis en cause, aux victimes et à l'encadrement intermédiaire. Il a demandé à ce que les délais d'attente, qui peuvent être anxiogènes pour les agents concernés, soient limités pour que les effets pervers de radio caserne ou de tentatives de désinformation, soient réduits. Pour certaines affaires, le délai d'instruction devra néanmoins être proportionnel à la complexité des faits en veillant à la recherche du contradictoire. Il terminera par un dossier récent d'une extrême complexité. Il veut parler de Roubaix. Il précise que les faits ne concernent qu'une frange de ce centre de secours et non pas l'ensemble des agents. Ses propos concernent exclusivement l'aspect interne et ne préjugent en rien des suites judiciaires à venir. L'enquête administrative a permis d'entendre 53 agents. Ce qui atteste de la volonté de l'établissement de comprendre la situation pour individualiser les sanctions. Il n'accepte pas que des faits de violence morale ou sexuelle puissent se produire dans nos casernes. Ces agissements sont purement abjects et intolérables. Les initiateurs, les auteurs ou les personnels qui n'ont pas stoppé cette mécanique de groupe n'ont rien à faire dans nos rangs et doivent être sanctionnés. Ils déshonorent la profession et l'image du corps départemental. Que l'on soit clair : les sapeurs-pompiers exercent un métier difficile, c'est un fait et nous en sommes tous d'accord. Cela donne-t-il le droit à des déviances sexuelles ? Cela donne-t-il le droit de punir ses propres collègues ou de les bizuter pour voir s'ils sont dignes ? Ce qu'il a découvert, ce sont des pratiques d'un autre âge qu'il ne veut plus jamais voir dans notre établissement. Alors que les premières sanctions de l'administration vont prochainement être adressées, il sait que certains tenteront de minimiser les faits, de dire que cela ne se fait plus, chacun trouvera des circonstances atténuantes. Avec la nouvelle équipe à la tête de cette unité, ils resteront particulièrement vigilants en matière de probité. Ces actes sont indéfendables. Le silence a bien souvent couvert l'inacceptable. Tous ont le devoir de le briser. Pas d'omerta dans nos murs. Il les invite à nouveau à penser aux victimes de ces abus, garçons et filles. Ces agents invisibles dont beaucoup sont littéralement broyés par ce qu'ils pensaient être des collègues, qui n'assument pas leurs actes. Il faut penser à ces victimes silencieuses. Les violences sexuelles ne sont pas des faits divers ni des erreurs de parcours. Ce sont des crimes. Elles détruisent des vies. Elles brisent la confiance. La responsabilité est collective : celle d'écouter, d'accompagner et de protéger les victimes, mais surtout celle de prévenir, de signaler et de sanctionner. Le respect de l'intégrité et de la dignité n'est pas négociable. Il remercie l'auditoire.

Monsieur le Président revient sur l'ordre du jour de la séance, avec l'évocation du changement dans la composition de la FSSCT. Il donne la parole à Monsieur CALVARIO.

Monsieur CALVARIO souhaite réagir aux propos du Président. L'inspection Générale de la Sécurité Civile va mettre en place un bilan des suicides à la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours. Ce bilan portera sur tous les suicides au niveau national. Durant ces quatre dernières années, il y a quand même eu 89 suicides en France dont 14

recensés par les syndicats au sein du SDIS59. Pour eux, cela est déprimant et même alarmant. Cela représente quand même 2,5 fois plus que la moyenne de la police nationale. Cela fait 3,5 suicides par an. C'est excessif. Il précise qu'on ne voyait pas cela il y a 20 ans en arrière. Il y avait un suicide tous les 3 ou 4 ans. Maintenant, un collègue est enterré tous les 3 ou 4 mois. C'est insensé. Ils tirent la sonnette d'alarme parce qu'il y a des choses qui ne sont pas faites correctement. Entre le 4 avril 2021 et le 23 janvier 2025, il y a eu 14 suicides au sein du SDIS59. Lors du dernier en date, le décès de Maxime, une demande d'enquête FSSSCT a été faite. Il demande si l'administration a reçu cette demande.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER indique que la réponse du Président va être transmise.

Monsieur CALVARIO ne dit pas que le Commandant WALFARD fait mal son travail puisqu'il y a de la communication sur les Signalements Santé Sécurité au Travail (SST). Il y a des axes d'amélioration avec le Lieutenant-Colonel MERCIER sur l'absentéisme. Il y a eu un gros travail effectué depuis 4 ans avec le Médecin-Chef LERQUET pour la mise en place d'une unité psychologique. Il se permet néanmoins de dire qu'aujourd'hui, il y a des suicides et cela révèle de véritables problématiques dans la profession. Il pense que cela ne va pas aller en s'améliorant. Il y a eu 14 suicides et il pense que ce n'est malheureusement pas fini pour autant. Ils sont interpellés par ce fait en tant que représentants du personnel. Aujourd'hui, il y a beaucoup de choses qui vont très mal dans la profession de sapeur-pompier. Ils se demandent pourquoi il y en a davantage au SDIS 59. Ils n'ont pas la réponse. Il tenait à rappeler l'inquiétude des représentants du personnel. Il remercie de prendre en compte la demande d'enquête FSSSCT signée par la majorité des représentants du personnel, ici présents. Cependant, pour eux, la mort de Maxime est liée au travail et au rôle de l'enquête administrative. C'est l'enquête administrative qui l'a fait basculer. Ils ont récolté tous les tenants et les aboutissants et ils savent ce qu'il s'est passé. Ils sont déterminés à aller jusqu'au bout des choses. Ils feront valoir ce qu'il s'est passé pour le faire reconnaître comme étant un accident de service. Cela devient compliqué pour l'Administration mais ça l'est également pour le personnel. Il ne sait pas s'il va y avoir un travail effectué au niveau de la Direction Générale mais le nombre de suicides chez les sapeurs-pompiers les interpelle. Il y a également un nombre important d'agents en risques psychosociaux avec des agents internés en psychiatrie qui présentent un mal-être. Cela devient insensé. Au SDIS59, il le répète, il y a 2,5 fois plus de suicides que la moyenne de la police nationale. C'est un chiffre significatif.

Le Colonel Hors Classe WECLAWIAK lui demande s'il connaît le nombre de suicides de gendarmes et de policiers nationaux en 2024.

Monsieur CALVARIO lui répond qu'il peut lui envoyer les chiffres.

Le Colonel Hors Classe WECLAWIAK confirme qu'il a les chiffres. Cela représente moins de 30 sur une année. 26 gendarmes et 27 policiers en 2024. Cela étant dit, un employeur ne peut pas porter toute la misère du monde, et tous le savent. Le métier de sapeur-pompier est un métier difficile. Ils voient des choses qui ne sont pas faciles à vivre. C'est pour cela aussi que les agents ont choisi ce métier, dans le but de pouvoir porter secours aux personnes. Les problématiques personnelles, qui peuvent être considérées comme détachables du service, ne peuvent pas être prises en charge par le service. Dans le cas évoqué et pour revenir sur les propos qui ont été tenus précédemment, il rappelle que le SDIS n'a pas mené d'enquête administrative. Il y a eu sur ce cas l'engagement d'une procédure. Ce n'était pas une enquête administrative telle que certains de leurs collègues peuvent le vivre ou l'ont vécu avec le cas de Roubaix, par exemple. Il faut être précis dans ce que l'on dit. Aucune

procédure n'a été engagée envers leur collègue Maxime. Il insiste bien sur le fait qu'il n'y en avait aucune en cours. Il rappelle qu'il faut également se baser sur des faits qui ont eu lieu et pour lesquels des compléments d'information ont été demandés. C'est ce qui est fait habituellement dans un tel cas. Les différentes parties sont écoutées. Le SDIS en était resté à ce point-là. Il entend ce que les représentants du personnel lui disent mais il réitère sur le fait qu'il faut rester prudent sur ce qui est avancé.

Le Président ajoute que si la Direction Générale constitue un groupe de travail sur cette thématique, le SDIS coopéra bien évidemment avec eux. C'est le souhait de l'Administration de pouvoir éradiquer ce fléau qui est malheureusement dramatique et qui touche toutes les corporations et l'ensemble de la population.

Monsieur CALVARIO apporte une réponse au Colonel Hors Classe WECLAWIAK sur le ratio du nombre de suicides sur 10 000 agents. Pour la gendarmerie c'est 1,93. Pour la police, cela représente 1,84. Pour les sapeurs-pompiers c'est 0,7, sauf au SDIS59 où le ratio de suicides par rapport au nombre d'agents est de 5. Cela représente 7 fois plus que la moyenne nationale des sapeurs-pompiers. Il enverra les chiffres. Il précise que son but n'est pas de polémiquer.

Monsieur le Président lui répond qu'effectivement il ne va pas polémiquer sur les chiffres mais il tient à rappeler que derrière ceux-ci il y a des humains. C'est ce qui lui importe. Il y a des humains et des victimes. Les chiffres ne sont pas si importants. L'important, ce sont les humains et les familles qui sont détruites. Il faut penser à cela avant de penser aux chiffres.

Monsieur CALVARIO revient sur le cas de Maxime et pose la question de savoir pourquoi celui-ci a été convoqué par son chef de centre. Pour lui, c'est cela qui a déclenché son mal-être psychologique. Il se demande ce qu'il s'est passé dans ce bureau. Il aimerait savoir pourquoi il s'est fait convoqué trois mois auparavant et qu'on lui aurait dit qu'il allait avoir une petite sanction. Il se demande pourquoi ce dossier a été ré-ouvert. Il s'agit des interrogations portées par les représentants du personnel.

Monsieur le Président rappelle que l'enquête n'a pas vocation à être faite en séance de FSSSCT.

Monsieur CALVARIO en convient mais insiste sur le fait qu'une enquête FSSSCT aura lieu.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH convient qu'effectivement l'enquête ne sera pas faite en séance. Il sent à travers la déclaration du Président que celui est agacé par la situation. Néanmoins, il tenait également à faire part de son propre agacement, au regard du travail qu'ils font avec ses collègues. Suite au courrier qu'ils ont envoyé, il a pu constater et se réjouir des engagements pris par l'Administration pour raccourcir les délais de procédure. Il a enfin l'impression que chacun arrive à se mettre à la place des agents et cela est une bonne chose. Néanmoins, le 4 février, un courrier a été envoyé concernant cette situation. Il passera les détails du sujet, mais il précise qu'il attendait a minima une réponse de la part de l'Administration. Il fait le constat, au 5 mars, qu'aucune réponse n'a été formulée. Il juge cette situation intolérable. Il précise que l'Administration aurait pu répondre plus vite et montrer l'estime qu'elle porte au travail effectué par les représentants du personnel. Cela aurait d'ailleurs pu désamorcer un certain nombre de choses. Ce qu'ils demandaient dans le cadre de cette enquête, c'était de faire la lumière sur deux questions. Il rappelle qu'effectivement personne n'est à la place des agents en centre de secours et personne ne sait ce qu'il s'est

passé. Néanmoins, des questions ont émergé. Il faut savoir notamment quel a été le comportement de la hiérarchie vis-à-vis de cette situation. Le Colonel Hors Classe WECLAWIAK a précisé qu'il n'y avait pas d'enquête. Cependant, les représentants du personnel ont appris qu'il allait y avoir une enquête. Les éléments ont certainement abouti à ce que le GAIJ demande une enquête administrative. Il a bien conscience que les réponses à ces questions nécessitent un examen approfondi. C'est un travail de fond. Néanmoins, il tient à rappeler qu'il faut faire attention à ce qui est entrepris. Il précise que s'il n'y a pas de réactivité de la part de l'Administration, cela peut créer pas mal de soucis vis-à-vis des agents quand ils sont seuls.

1. CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DE LA FSSSCT

Monsieur le Président précise qu'il y a eu un changement dans la composition de la FSSSCT. Le syndicat SUD a changé sa représentation suite au départ de Monsieur RICART. Messieurs CAMBRE et RICHIR deviennent titulaires et Messieurs WALLET et BURGEAT deviennent suppléants.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA FSSSCT DU 28 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de la FSSSCT du 28 novembre 2024 a été transmis aux membres par mail sécurisé le 10 janvier 2025.

Monsieur le Président mentionne que le procès-verbal de la séance du 28 novembre est soumis à l'approbation des membres de la FSSSCT. Il demande si celui-ci fait l'objet de remarques. Il n'y en a pas. Il considère que celui-ci est adopté à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention
CGT	4		
SUD	2		
SA SPP PATS	2		
AVENIR SECOURS	1		
Total	9		

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le procès-verbal de la FSSSCT du 28 novembre 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Personnel présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	9		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le procès-verbal de la FSSSCT du 28 novembre 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de l'Administration présents.

Monsieur le Président souhaite faire une autre communication avant l'étude des avis rendus par la dernière FSSSCT. Il a été interrogé par une organisation syndicale sur le futur déménagement de Rihour. Effectivement, suite au report du projet de construction du nouveau siège à Villeneuve d'Ascq, et considérant que le bail de l'immeuble Rihour arrive prochainement à échéance, compte tenu du coût du loyer, il est prévu de libérer ces locaux. Actuellement, il échange avec le Président du Département qui souhaiterait mettre à disposition du SDIS des locaux au forum ou à l'hôtel du Département pour y accueillir des services. Cela entraînerait une réorganisation des services. Monsieur le Président précise qu'il viendra ainsi que l'Administration devant les représentants du personnel pour expliquer l'organisation du travail. Cependant, pour l'instant, il n'a pas suffisamment d'éléments pour pouvoir amorcer cette réflexion puisqu'il attend de voir avec le Président du Département quels seront les locaux qu'il peut mettre à disposition. Il rappelle que le contexte financier est particulièrement tendu et l'objectif est d'arriver à trouver des locaux qui soient à meilleur coût pour le SDIS. Le Département propose de fournir des locaux à titre gracieux. La réflexion se fait effectivement en concertation. Aujourd'hui, les options sont soit l'Hôtel du Département, soit le forum, soit les deux. C'est la discussion qui est en cours. Dès qu'il en saura davantage et que le Département aura pris sa décision finale, il y aura une réflexion menée avec les représentants du personnel sur l'organisation du travail et savoir comment les services seront répartis. S'il n'a pas donné davantage d'informations jusqu'à maintenant, c'est parce qu'il ne les a pas encore totalement.

3. SUIVI DES AVIS RENDUS PAR LA FSSSCT DU 28 NOVEMBRE 2024

-Départ de Monsieur LEBLANC pendant l'étude de ce point -

Monsieur le Président donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD précise qu'au cours de la dernière instance, concernant la nomination de l'ACFI, il y a eu un avis favorable à la majorité des membres représentant le personnel et un avis favorable à l'unanimité pour les membres représentant l'administration. Concernant le programme annuel de prévention 2025, le vote a permis d'obtenir un avis favorable à l'unanimité, à la fois des représentants des personnels et des représentants de l'Administration. Concernant le plan de prévention santé, il y a eu également un avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel et des représentants de l'Administration. Les services se sont attachés, suite à la précédente instance, à envoyer les réponses aux questions et remarques, à la fois pour cette instance et pour les trois commissions aménagement, habillement matériels et accompagnement et vie en service.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE rappelle qu'il y avait, de mémoire, une question de formation pour l'ACFI et souhaiterait savoir où cela en est.

Le Commandant BUCHART lui répond que la formation commencera cette année. Le dossier est en cours.

Monsieur BELMONTE rappelle que le point de divergence portait sur ce point. Il souhaiterait savoir si la formation est bien planifiée.

Le Commandant BUCHART le lui confirme.

Monsieur le Président propose de passer au point suivant.

4. BILAN DES COMMISSIONS PERMANENTES

-Départ de Monsieur ACHIBA pendant l'étude de ce point -

Monsieur le Président précise que les membres de la FSSSCT ont reçu les comptes rendus des commissions en annexes. Il souhaite passer directement aux questions.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions sur la commission aménagement. Il ne voit pas de questions sur la commission aménagement.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions sur la commission habillement matériels. Il donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS veut revenir sur le point évoqué dans le compte rendu qui concerne les sous-vêtements incendie. Il tient à préciser une coquille dans la transcription des propos qu'il aurait tenu et tient à préciser que ceux-ci n'étaient pas des propos ou constatations personnels mais constituaient une simple remontée d'informations. Il aimerait bien, qu'à l'avenir, les comptes rendus des commissions soient transmis aux représentants du personnel pour amendements avant d'être joints au livret de la FSSSCT. Lors de ces commissions, ils remontent des informations sur les pratiques opérationnelles non réglementaires parce que les sapeurs-pompiers doivent s'adapter. Ils le font en confiance pour faire avancer les choses ou pour faire modifier des matériels ou des effets afin de les améliorer. Le but étant d'alerter. Il cite le cas des BMU avec l'exemple des agents qui achètent eux-mêmes leurs effets dans le privé parce que ceux fournis par le SDIS ne leur conviennent pas. Les représentants du personnel font remonter ces informations car ils cherchent à faire modifier le matériel quand il ne convient pas ou à l'améliorer pour qu'il convienne à l'utilisation. Il rappelle qu'il n'y a aucune plus-value pour les résumés à indiquer qu'un agent a fauté. Par contre la plus-value ici aurait été d'évoquer le manque de mobilité avec le pantalon TSI (tenue de service et d'intervention) dû à sa mauvaise qualité. On aurait pu parler de la contamination de la TSI sous la veste de feu et sous le surpantalon. Les tenues de feu sont conçues pour avoir une couche d'air qui circule pour éviter l'effet cocotte-minute, donc il y a forcément de l'air chaud contaminé qui circule. Il faudrait prendre en charge la TSI au même titre que la tenue de feu avec une décontamination identique. Ils ont abordé le sujet des TSI qui seraient mis à l'échange via le stock tampon pour éviter de les porter tout le temps sur soi. Actuellement, elles sont lavées dans les machines communes dans les centres de secours, voire même sont rapportées au domicile des agents. Le but est d'améliorer les conditions de travail et d'avoir des sous-vêtements décontaminés. Les représentants du personnel ont aussi abordé, et cela ne figure pas dans les échanges, la

décontamination des casques F1 qui n'est toujours pas effectuée à ce jour. Il n'y a toujours pas de solution pour décontaminer les casques. Ces casques portés lors des interventions peuvent aussi transmettre des contaminants.

Monsieur le Président donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD remercie Monsieur DOURS pour son intervention. Il va répondre à différents points. Effectivement, il est impératif de porter le pantalon de TSI sous le surpantalon. Il ne faut pas porter le surpantalon à même la peau. Aujourd'hui, les représentants du personnel ont raison, les tenues de feu repartent avec les stocks tampons mais les TSI sont lavées dans les casernes grâce aux lave-linge et sèche-linge fournis. Leur contamination est quand même moins forte que la couche extérieure.

Monsieur DOURS lui demande s'il a fait des analyses.

Le Commandant WALFARD lui répond, qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'analyse sur la contamination des TSI mais il reconnaît que Monsieur DOURS a raison de dire que le flux d'air isolant ne les met pas à l'abri d'une petite partie de la contamination du feu. Pour éviter que les agents lavent ces effets à domicile, des machines à laver ont été installées en caserne. Concernant le sous-vêtement de feu particulièrement utilisé par les collègues intervenant sur les feux de parking ou les feux de navire, un retour d'expérience leur avait été demandé. Celui-ci a été transmis aux représentants du personnel. Aujourd'hui, il n'y a pas une prévision de dotation globale. Concernant la décontamination des casques F1, cela avait été discuté lors de la commission habillement et matériels précédente concernant la problématique du lavage et de la décontamination des casques F1. Il n'y avait pas forcément un séchage organisé, si ce n'est à l'air libre dans les casiers. Cela avait été abordé et discuté lors de la commission précédente. Cela n'a pas été repris dans la présente commission.

Monsieur DOURS repose donc la question pour les casques F1.

Le Commandant WALFARD lui répond qu'il n'y a pas, aujourd'hui, de système de séchage si ce n'est qu'une fois qu'ils ont été rincés à l'eau savonneuse, il faut qu'ils soient séchés au niveau des casiers.

Monsieur DOURS rappelle que bien évidemment, il faut porter la TSI en dessous. Il précise qu'il remonte uniquement des informations sur les pratiques de terrain. La mobilité avec les pantalons F1 n'est pas au top. Les agents savent très bien ce qu'ils risquent mais ils le font parce que cela est plus facile pour eux pour garantir leur mobilité et que cela les gêne moins. Il faut revenir vers des effets qui puissent leur permettre d'intervenir en toute sécurité et surtout d'avoir une mobilité dont ils ont besoin pour pouvoir effectuer leur mission correctement. Il s'agit de la même problématique que celle des rangers ou des BMU (bottes multi-usages) que les agents préfèrent acheter dans le privé parce que ceux fournis ne leur conviennent pas. Ils ne dépensent pas de l'argent sans raison. Quand les représentants du personnel font cette remarque en commission c'est pour que les 50 % du personnel qui achètent les chaussants privés puissent avoir quelque chose qui leur convienne davantage.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BOUCHE.

Monsieur BOUCHE souhaite revenir sur le sujet des tenues. Il souhaite rappeler que la raison d'être des tenues de protection incendie, est d'être un bouclier thermique qui protège le porteur. Effectivement, le choix des pantalons ou des surpantalons au sein du SDIS du Nord, est un choix historique qui remonte à une quinzaine d'années. Il avait été fait pour préserver la mobilité des porteurs et cela avait donné lieu au choix des pantalons de type 1.

Cela imposait de porter la TSI dessous. Il a envie de poser une première question, celle de savoir si, à partir du moment où ce bouclier thermique règlementairement exigible est constitué à la fois d'un surpantalon et d'un pantalon TSI, cela ne place pas le pantalon TSI comme étant un effet d'habillement. C'est un très vieux débat. Si le pantalon TSI devient un EPI (équipement de protection individuelle), ce qu'il considère être, cela veut dire qu'il doit être fourni gratuitement et l'entretien doit être obligatoirement effectué par l'établissement. Concernant la veste, par contre, celle-ci est suffisante et pourrait même être portée sans rien d'autre dessous. Elle assurerait son plein emploi comme bouclier thermique du sapeur-pompier. C'est pour cela qu'à l'époque, il y a une quinzaine d'années, des tests avaient été effectués sur une sous couche thermique près du corps qui permettait de limiter la constitution d'une couche de transpiration entre la peau du porteur et le flux d'air nécessaire au bouclier thermique. Cette solution n'avait pas été suivie par des achats et un choix technique de l'établissement. Il croit savoir qu'il y a, de nouveau, des tests qui ont été engagés en ce sens. Cela était également la raison de la suppression du ceinturon qui bloquait le flux thermique. Concernant le casque, sur la transmission de produits contaminants, nous sommes dans le domaine de la protection chimique des agents. D'un point de vue de la gestion des risques chimiques, la tenue de feu portée avec un ARI (appareil respiratoire isolant) protège les agents des contaminants chimiques externes pendant une vingtaine de minutes. Des tests ont été faits là-dessus sur des tenues propres en parfait état d'entretien. Par contre pour le casque, le cuir chevelu est l'un des modes de pénétration principaux des toxiques dans l'organisme. On peut également parler des conjonctives au niveau des yeux et encore plus des voies aériennes. Pour autant, un agent protégé et portant la cagoule dispose, au même titre que la charlotte dans la restauration, d'un élément de protection hygiénique qui permet de séparer le porteur d'une contamination éventuelle du casque.

Le Colonel Hors Classe WECLAWIAK revient sur les éléments cités comme étant conducteurs, notamment les cheveux. Il se pose la question de savoir si les études montrent la conductivité de la barbe.

Monsieur BOUCHE lui répond qu'il s'agit effectivement de la même chose. Il précise que les poils et cheveux sont concernés.

Le Colonel Hors Classe WECLAWIAK est d'accord avec cette précision.

Monsieur DOURS ajoute que la cagoule protège aussi bien les cheveux que la barbe.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE aimerait savoir si le Directeur a tranché sur le sujet des BMU, notamment entre le modèle EOLE et le modèle VORTEX pour pouvoir donner le choix à l'agent. Les représentants du personnel attendent toujours une réponse et il réitère donc cette demande. Il aimerait bien obtenir une réponse rapidement pour le syndicat SUD.

Monsieur le Président demande s'il y a encore des questions sur la commission habillement matériels. Il passe à la commission accompagnement et vie en service.

Monsieur BELMONTE précise que cela a été un peu vite et qu'il souhaiterait pouvoir poser d'autres questions sur la commission aménagement.

Monsieur le Président estime qu'il est important que chacun suive le déroulé de la séance et qu'il a laissé suffisamment de temps pour poser les questions. Il donne néanmoins la parole à Monsieur BELMONTE en lui demandant de faire ce point assez rapidement.

Monsieur BELMONTE lui précise qu'il devait reprendre ses notes. Il n'était pas à la réunion du 9 janvier et c'est pour cela qu'il souhaitait intervenir. Néanmoins, il a lu le document. Il précise que s'il lui a fallu du temps pour réagir, c'est parce qu'il est plus facile de se remémorer les choses quand on a assisté aux séances. Ce qui n'était pas le cas ici. Pour autant, il a été vigilant sur ce dossier-là. Le déménagement de Rihour que le Président a évoqué faisait notamment partie des points. Il y a également un point inscrit à l'ordre du jour de la FSSSCT sur le déménagement de Rihour sur lequel le Lieutenant-Colonel MERCIER devait intervenir. Il reprecise que le 9 janvier, l'information que le bail de Rihour arrivait à échéance en 2026 a été donnée et il estime qu'il n'y a rien de nouveau aujourd'hui. Il a des interrogations sur le déménagement et sur ce que chacun va faire. Il fait le parallèle avec les interrogations du personnel dans les services. Il a effectué une visite avec Monsieur FATHALLAH et Monsieur Hacène BYBI dans le bâtiment de Rihour où les personnels PATS particulièrement les ont interpellés sur leurs interrogations. Il y a un côté anxiogène de ne pas savoir où ils iront. Cela a été confirmé aujourd'hui car on ne sait toujours pas où l'on va. Il y a des questionnements sur la localisation des services et le timing. C'est pour cela qu'il se permet de revenir sur ce point. Aujourd'hui, il n'y a toujours pas de réponse. Le bail va se terminer mais les détails ne sont pas connus. Il faut aussi s'interroger, à un moment donné, sur le lien avec la rue de Pas. Le but est de lutter contre l'absentéisme et de garder au maximum les agents pour leur expliquer les choses et veiller à ce que l'accompagnement soit le plus objectif possible. Il précise que les représentants du personnel ne sont pas là pour contrarier l'Administration. Ils sont objectifs. Ils connaissent les sujets et ils connaissent les contraintes de l'Administration. Pour autant, il faut donner une réponse car tout un chacun doit pouvoir se positionner parce que, ici, un questionnement s'est accumulé. Il y a également le fait qu'un service de la rue de Pas puisse se retrouver ailleurs, il se demande si cela ne va pas générer d'autres problèmes. On sait que dans un service, si l'on veut décroisonner, il faut que tous avancent ensemble. Chaque acteur à tous les niveaux, qu'il soit pompier, PATS, encadrement, pompier de caserne, doit amener sa pierre à l'édifice parce que sinon la présence des représentants du personnel ne sert à rien s'il s'agit juste de remonter des plaintes. Il estime qu'il perdrait son temps dans un tel contexte. Il veut donc des réponses. Il estime qu'on doit être capable, aujourd'hui, d'avoir une projection. Il y avait un projet de construction de siège social qui n'a pas pu se faire pour des raisons budgétaires, cela ils l'ont bien compris. Cependant, maintenant, il faut penser à l'humain avant tout. L'humain se questionne et il faut donc des réponses. Il faut savoir comment vont s'organiser les services entre les différents bâtiments. Il rappelle également qu'il y a eu un DGI qui a été fait sur le site de la rue de l'Hôpital Militaire. Il y a quand même eu, lors de cette réunion du 9 janvier, une interrogation sur la dangerosité du bâtiment, avec, apparemment des fissures bâtimementaires, etc. Il ose espérer que le portail qui menaçait de tomber a été réparé. Il faut revenir sur certains sujets en présence des élus même si ceux-ci ont été traités à 90 % lors des commissions. Dans tous les cas, des réponses sont attendues.

Monsieur FATHALLAH estime que cela avait été traité trop rapidement. Il y a des interrogations. Visiblement, on dit qu'il y a une fuite au CIS Roubaix au niveau des archives. Apparemment ce n'est pas le cas car les fuites d'eau seraient localisées au niveau des remises. L'Administration a décidé de supprimer 35 douches et éviers. De ce fait, il resterait deux douches communes soit 10 douches non séparées par une cloison pour 25 agents. Ce qui les interpelle c'est que l'officier bâtimementaire à Roubaix avait émis des préconisations qui n'ont pas été retenues. Il trouve cela dommage de ne pas avoir eu ces éléments-là. Il aurait

également aimé avoir des éléments sur le déménagement du service formation G2 et G3 et savoir si les locaux seront ou pas réhabilités pour le centre d'incendie et de secours.

Monsieur le Président répond que pour Roubaix, il n'est pas au courant de cette problématique. Il faudrait que Monsieur JACQUET évalue le problème et trouve la solution. Ce n'est pas possible de laisser les choses en l'état.

Monsieur JACQUET précise qu'il n'y a pas de condamnation des douches. Il s'agit de faire un projet collectif en attendant que les espaces individuels soient rénovés. Il y a un quiproquo et un problème de communication. Il y a des échanges avec le chef de groupement territorial et avec le chef de centre. Il y a de nouveaux échanges prévus sur le projet en cours.

Monsieur le Président souhaite que ce problème soit réglé rapidement.

Monsieur le Président souhaite ajouter que sur Rihour et Rue de Pas, il n'y a pas de problème car il y a des discussions entre le Président du Département et lui pour savoir ce que le Département peut mettre à disposition. Il a transmis les besoins du SDIS et le Département va faire connaître les espaces qu'il pourra donner. Les services travailleront pour savoir qui déménagera et dans quelles conditions. Dès que le Département aura répondu, le travail sur l'organisation sera effectué. Les représentants du personnel seront associés. Il tient à dire que chaque personne est identifiée pour mener ce projet. Il s'agit d'une question de délai pour arriver à trouver des solutions.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS revient sur la problématique des douches dans les chambres des centres de secours. Il entend parler de Roubaix, mais en faisant les services des CIS, les représentants du personnel ont très souvent l'information que le SDIS souhaiterait condamner les points d'eau individuels dans les chambres pour en créer des collectifs. Il ne sait pas si cela est une très bonne idée sachant que ces points sont existants. Au vu du contexte actuel et des problématiques des centres de secours, il ne sait pas si c'est une bonne idée de créer des douches collectives alors qu'une douche individuelle par chambre serait une solution plus judicieuse. Il rappelle la problématique de la féminisation. Ce n'est pas toujours facile. Il ne comprend pas la logique de la démarche ici de condamner des espaces qui sont déjà existants pour en créer d'autres collectifs.

Monsieur RICHIR souhaite évoquer la problématique des lampes de casques. Il rappelle qu'il n'y a que 30 fourgons sur 180 équipés de lampes collectives. Il n'y a toujours pas de réponse sur les équipements individuels ou sur les équipements collectifs dans les standards. Pourtant, il a été dit que cela serait fait rapidement.

Le Commandant WALFARD répond en disant que le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE indiquait que sur 180 fourgons pompes tonnes, 30 étaient déjà équipés de lampes individuelles. Ce sont les fourgons pompes tonnes de dernière génération. Le sujet est à l'étude pour mise en œuvre en 2025. Un retour sera fait avec le plan de dotation.

Monsieur DOURS souhaite évoquer un point qu'il a oublié lors de la commission habillement. Il aimerait savoir si une décision a été prise pour laisser le choix aux agents entre les BMU Eole ou les VORTEX.

Monsieur le Président lui répond que la question a déjà été posée lors de cette instance.

Monsieur CAMBRE lui précise qu'il a déjà posé la question.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur la commission Accompagnement et vie en service.

Il donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE est un peu interpellé par le rôle des Educateurs aux Activités Physiques (EAP). On parle d'une détection des profils à risques. Il ne voit pas trop en quoi cela relève du rôle des EAP. Il s'agit plutôt du rôle du service santé. Mis à part faire des relevés d'ICP (Indicateurs de la condition physique) et pour le cas où il y aurait des ICP très basses qui ne seraient pas en corrélation avec les futures missions opérationnelles, il aimerait que ce rôle de détection de profils à risques lui soit précisé car cela le laisse un peu perplexe.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER lui précise qu'il s'agit de l'un des axes du plan absentéisme. Le but était de pouvoir attirer l'attention des agents dans le cadre des activités physiques et sportives. Si jamais l'EAP détecte une activité qui pourrait être accidentogène, cela permet de prendre en charge le plus précocement possible. L'agent est formé et cela correspond à ce qui existe à la fédération française de rugby. Les coachs rugby sont formés à cela de manière à éviter de continuer à faire des activités sportives qui pourraient être accidentogènes pour l'agent.

Monsieur CAMBRE récapitule le dispositif et demande si c'est bien l'EAP qui vient corriger de mauvaises pratiques. Il voulait s'assurer que ce n'est pas pour dénoncer une personne en surpoids, etc. Cela mérite d'être précisé.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER lui répond que ce n'est pas le but et que cela est bien précisé. Il y a une note d'accompagnement qui précise bien que cela est découlé du suivi de l'aptitude physique. Ils mènent des expérimentations dans des casernes où les agents ont été formés sur une première série de formations. Il y a des retours positifs des agents. Cela va être complété par une enquête terrain auprès des opérateurs sportifs et des agents qui ont pu profiter de ce dispositif. L'idée est d'adapter les séances à ce qui a pu être détecté chez les agents. Il faut avoir un suivi dans la formation. L'établissement a effectivement investi de manière à pouvoir faire ces formations.

Monsieur RICHIR a pu lire à ce sujet que l'opérateur prenait la personne pendant 30 minutes de manière à pouvoir faire différents tests (souplesse, etc.). Cela se fait-il avec l'accord de l'agent ?

Le Lieutenant-Colonel MERCIER lui répond par l'affirmative et lui précise que cela est complémentaire. Il imagine mal l'agent qui refuse qu'on lui fasse un bilan qui lui permet de le mettre en garde contre les risques de blessure. Il imagine mal l'agent aller contre ce dispositif. Ce dispositif fera l'objet d'une présentation où chacun pourra réagir. Le retour d'expériences permettra d'analyser toutes ces situations. Cela avait été envisagé dès le départ lorsque la détection de profils à risques a été lancée. Il était indiqué que cela était cadré et ne relevait pas de l'aptitude médicale. Cela se fait avec l'accord des agents. Il s'était dit pendant les travaux qu'il était assez impensable que les agents puissent refuser. Ici, le dispositif vise à empêcher l'accident. Il s'agit de prévention.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques. Il donne la parole à Monsieur RICHIR.

Monsieur RICHIR s'interroge sur la mise en place d'un groupe de travail sur les activités de brancardage. Il n'y a pas de nouvelles.

Le Commandant WALFARD lui répond que les représentants du personnel ont eu des nouvelles. Il a sollicité Monsieur FATHALLAH pour qu'il désigne un ou deux représentants du personnel de la FSSSCT pour intégrer le groupe de travail. Il est en attente des collègues qui seront désignés.

Monsieur FATHALLAH tient à préciser que cela a été mis en attente car il y a un petit différend à régler à ce sujet. Avant de se positionner il souhaiterait revoir la manière de travailler avec le Commandant WALFARD notamment avec les Doodle pour lesquels les représentants du personnel ont l'impression qu'on leur impose des dates. Il attend un Doodle et il se positionnera là-dessus.

Le Commandant WALFARD lui répond qu'il se calera avec lui. Une réponse sera apportée.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE reprend les éléments de la CAVES pour la chronologie. Il précise qu'il était présent à celle-ci fin janvier. Il y a eu un éclaircissement et un recadrage avec Madame LETRILLART. Lors d'une FSSSCT, il y avait eu un échange là-dessus et une conduite à tenir a été validée ainsi qu'une procédure quand les membres de la FSSSCT siègent lors des CMP, particulièrement. Une observation des représentants du personnel peut être faite dans l'intérêt de la direction et de l'agent. L'échange s'est effectué là-dessus. Il revient également sur le plan absentéisme et sur la diminution de 9 à 6 points avec les critères. Le plan absentéisme a fait émerger du personnel à risque notamment les SP de plus de 50 ans, ce qui est son cas. Il y a des risques sur les équipages de VSAV 1, aussi liés aux pratiques managériales et sur les accidents de sport collectif. Il y a quand même quatre thématiques. Pour autant, un sujet interroge beaucoup, aujourd'hui, sur le sport collectif. Il trouve que le sport collectif est bénéfique pour beaucoup de raisons mais que cela doit être encadré. On peut tout faire à condition que cela soit fait raisonnablement. Il précise que chacun est responsable en tant que sapeur-pompier. Il déplore le verrouillage du sport collectif alors que les agents en ont parfois besoin. Il précise que quand une intervention ne se passe pas bien, il lui arrive qu'il adapte le règlement intérieur à la situation pour que les agents puissent faire un break sportif après avoir réarmé le véhicule. Le règlement n'est pas suivi à la lettre dans ce cas alors que c'est sanctionnable. Il estime que l'on doit apporter un peu de raison dans tout cela. Il comprend que le but est de diminuer l'absentéisme mais il précise que parfois les pratiques ne sont pas toujours adaptées. Il comprend qu'il faut tous veiller à bien préserver son capital osseux pour bien vieillir mais il ne faut pas non plus entretenir tout le temps une pression. Dans ce cas, ceci peut s'avérer contre-productif. Il le dit ici car le but est d'échanger.

Il tient également à revenir sur l'enquête de Maubeuge pour un feu sur lequel un pompier a été blessé à Louvroil. Il n'y a toujours rien officiellement. Il a profité de la CAVES du 20 janvier pour re-solliciter et re-questionner sur ce sujet. A ce jour, il n'a pas reçu de réponse. Pour finir, il y a un sujet global pour la CAVES au sujet de l'alerte éthique. Il y a eu un échange avec Monsieur GERMÈS. Le but est d'avoir une réponse réglementaire et officielle. Il estime que chacun fait son travail et il n'a pas de problème là-dessus. On s'aperçoit que dans les outils de signalement, il y a un tiers de signalements avérés. Cela signifie qu'il y en a deux tiers qui ne le sont pas. Quand on regarde plus attentivement le document transmis avec les camemberts, 80 % de ces cas avérés relèvent de problématiques de harcèlement

sexuel ou d'agressions sexuelles ou d'agissements et de violences sexistes. Il y a un intérêt à être vigilants sur ces pratiques et de sanctionner quand cela est avéré. Pour autant, il arrive que l'on passe à côté de quelque chose. Il y a parfois des signalements traités mais minimisés. La sensibilité de l'un n'est pas celle de l'autre. S'il revient sur les propos tenus en début de séance notamment sur le collègue Maxime, si on doit aller au bout des choses, à un moment donné, on doit prendre toutes les choses. Toutes les choses, ce sont tous les éléments en leur possession. Il ne va pas refaire l'histoire et il ne va pas revenir sur les propos tenus. Il n'a aucun élément sur l'histoire de Roubaix mais pour autant, en tant qu'être humain et en tant que membre des représentants du personnel, il peut s'interroger. C'est là où il y a eu un manquement. Il y a certainement quelque chose qui s'est passée. Quand on fait une enquête, ce n'est pas forcément pour rechercher le coupable. Il réitère car il a participé à un certain nombre d'enquêtes dont des graves, et les agents les regardent avec suspicion comme s'ils allaient obligatoirement les juger. Quand il siège dans les enquêtes, ses collègues le regardent avec cette vision-là. Il répète donc qu'ils ne sont pas là pour trouver le coupable. Ils sont juste là pour dire ce qu'il s'est passé. Ils ne peuvent pas faire autrement. Dans le cas de Maxime, ils auraient pu faire ou dû faire un DGI avant. Il a le sentiment que quelque chose s'est déroulé. Il n'accuse pas la direction ni les pratiques. Les réponses seront données quand on analysera tous les faits. Il est d'accord avec le Colonel WECLAWIAK sur le fait qu'il faut se cantonner aux faits et rien qu'à eux. C'est quelque chose que les membres de la FSSSCT se répètent. On doit laisser la part sentimentale, le vécu personnel mais ce n'est pas facile. Tous sont humains. Même si les points étudiés figurent dans le dossier CAVES, il faut de l'échange sur ceux-ci y compris pendant la FSSSCT. C'est pour cela qu'il aime repositionner l'essentiel en instance face aux élus et face à la direction, notamment dans le contexte d'aujourd'hui.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions. Il donne la parole à Monsieur CAMBRE. Il demande à ce que les interventions ne durent pas trop longtemps pour pouvoir un peu avancer.

Monsieur CAMBRE précise qu'il n'en a pas pour très longtemps. Il souhaite revenir sur une situation vécue la semaine précédente sur un départ feu de maison. C'est plutôt rare mais ils sont partis sur intervention à 7h30 du matin quand ils étaient en train de procéder au rassemblement. Les personnels des deux fourgons d'Armentières et de celui de Lomme ont passé toute la matinée avec ARI, etc. Les agents ont travaillé très dur physiquement. Ils n'ont jamais reçu de soutien sanitaire à part un VLI (véhicule léger infirmier) qui est venu faire des relevés. Il souhaite préciser que la plupart des personnels étaient à jeun. Une demande a été faite auprès des chefs de groupes sur place pour obtenir un ravitaillement car cela devenait physiquement difficile. Il est coach sportif et il tient à préciser qu'en cas d'efforts majeurs, un corps humain tient à peu près une heure et demie en toute efficacité sans manger, ensuite l'état de forme se dégrade. Dans cet exemple, les agents ont dû tenir 5 heures sans manger. Il n'y avait absolument rien. Il y a juste un VLI qui est venu avec deux paquets de barres de céréales LIDL. Il s'agissait du seul soutien. Malgré les demandes effectuées auprès du CTA pour avoir un VLR (véhicule logistique repas) avec un véritable reconditionnement pour pouvoir recharger un peu les batteries, ils n'ont rien obtenu. En tout état de cause, les agents affectés à l'échelle pivotante automatique n'étaient plus occupés, à un moment donné, et sont partis chercher des petits pains avec l'argent de l'amicale d'Armentières. Il trouve que cela n'est pas correct. Il aimerait que les conditions d'accès au VLR soient revues. Quand il lit la note opérationnelle, il est mentionné que ce moyen est conçu pour délivrer 40 repas et plus. Il y a certainement des chefs de groupes qui doivent se dire que s'il n'y a pas 40 personnes concernées, ils ne déclencheront pas. Ils auraient dû

être, à un moment donné, épaulés et cela n'a pas été le cas. Il estime qu'il s'agit d'un dysfonctionnement. Il précise que les agents auraient pu faire un malaise. Les binômes ont au moins utilisé 6 ou 7 bouteilles d'ARI. Physiquement, cela a été harassant.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD pose la question de savoir s'il y a eu une demande officielle de VLR.

Monsieur CAMBRE répond que renseignement pris auprès du chef de groupe présent sur place, celui-ci lui a répondu par l'affirmative. Le CTA (Centre de Traitement de l'Alerte) aurait refusé.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD précise que le CTA a une traçabilité dans TITAN pour les VLR. Il estime cependant que Monsieur CAMBRE a raison.

Monsieur CAMBRE signale qu'il a eu deux discours différents sur la situation.

Monsieur le Président répond que cette situation sera vérifiée.

Monsieur CAMBRE lui précise qu'apparemment il n'y a pas eu de demande.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD lui confirme qu'ils n'ont pas reçu de demande. Il écouterait les bandes.

Monsieur CAMBRE pense que comme dans la note sur le recueil des moyens opérationnels, il est précisé que c'est un moyen déclenché pour 40 repas et plus, il a l'impression que le chef de groupe a mal interprété. Il a dû se dire, comme il n'avait pas 40 agents, qu'il ne pouvait pas la demander.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD lui répond en précisant que cela relève du recueil des moyens opérationnels, mais c'est en aucun cas le RDDPO qui précise les choses sur les VLR et qui précise qu'au-delà de deux heures d'intervention il peut y avoir un VLR. Ce sont des circonstances particulières.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DORGE.

Monsieur DORGE souhaite exposer son cas personnel. Il a rencontré des problématiques dans le suivi effectué par l'Administration. Il a rencontré un premier problème lié à son aptitude pour le port de l'ARI il y a quelques années et déplore que rien n'a été mis en place pour lui permettre de continuer cette activité opérationnelle. Il a déjà mal vécu cette première problématique. S'ajoutent ensuite un certain nombre de problématiques relationnelles dans le CIS dans lequel il a été affecté. En 2023, avec quatre autres sapeurs-pompiers, il fait un signalement éthique. Il est contacté par Madame PRICE pour trouver une solution avec le Chef de Groupement pour régler cette problématique. Le rendez-vous a lieu et il obtient du Chef de Groupement que cette histoire sera réglée mais celle-ci ne l'a pas été et rien n'a changé. Début 2024, il fait un DGI avec un autre collègue. Celui-ci est reclassé. Suite à cela il est contraint de se mettre en arrêt maladie car, psychologiquement, il ne peut plus tenir. L'encadrement change entre temps mais la même problématique se posera avec le nouveau. Il déplore une mise sous pression, une incompréhension ainsi qu'un refus de prendre en compte certains faits indépendants de sa volonté et pour lesquels une solution habituelle aurait pu être trouvée. Il déplore un traitement inéquitable de sa situation par la hiérarchie. Il dénonce un acharnement. Il attire également l'attention sur le fait que pour les doubles statuts, l'agent ne peut plus agir sur les déclarations d'astreinte effectuées en tant

que sapeur-pompier volontaire. Ce qui lui a apparemment attiré des ennuis avec sa hiérarchie du CIS où il est par ailleurs professionnel.

Monsieur le Président lui rappelle qu'il est en train d'évoquer son cas particulier et que ce n'est pas forcément le lieu pour le faire.

Monsieur DORGE lui rétorque que s'il le fait c'est pour attirer l'attention de l'Administration en donnant un exemple concret sur le mal-être que peuvent subir les agents.

Monsieur le Président lui rappelle que l'on ne peut pas discuter d'un cas particulier en FSSSCT. Le Lieutenant-Colonel MERCIER étudiera cette situation.

Monsieur DORGE déplore que l'Administration ne fait pas forcément les choses comme il se devrait. Il souhaitait préciser que cette situation a engendré chez lui des idées noires. Il estime que les agents sont bafoués.

Monsieur le Président lui rappelle que le nécessaire sera fait pour étudier sa problématique.

Monsieur DORGE souhaite pointer du doigt la situation pour la dénoncer.

Monsieur le Président lui rappelle que ce cas est un cas particulier et que la FSSSCT n'a pas compétence pour le traiter particulièrement. Néanmoins, l'Administration procédera à l'étude de celui-ci.

Monsieur FATHALLAH souhaite re-préciser qu'effectivement ce cas est un cas particulier qui sera traité ailleurs. Il ne savait pas que son collègue allait faire une intervention là-dessus mais il a exprimé un mal-être. Il a retrouvé le DGI auquel il faisait référence. Le signalement a été traité par le Commandant WALFARD. Il tient à signaler qu'il y avait deux agents. Il a retrouvé un commentaire sur le signalement où il est rappelé que le deuxième agent a muté à Valenciennes. Il trouve que ce commentaire peut être mal interprété. Il rappelle que l'administration doit veiller à ce que cette situation ne puisse pas se reproduire.

5. BILAN DES SIGNALEMENTS

Monsieur le Président propose de passer à l'étude du bilan des signalements. Il donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD précise que concernant les DGI et les SST ouverts, les éléments peuvent être trouvés dans le livret. Il propose néanmoins de compléter ce point avec les éléments mis à jour depuis la transmission du livret. Concernant le Centre de Secours d'Haubourdin, il y a un SST qui est ancien. Les derniers éléments concernant le projet d'extension sont qu'il y a eu une réunion fin décembre avec le chef de centre pour définir quelle en est la faisabilité. La semaine dernière, une réunion a eu lieu sur place pour le calage du lancement de la maîtrise d'œuvre. Le but étant d'avoir un architecte et un bureau d'études pour proposer un projet en fin de cette année. Concernant la caserne de Valenciennes, il s'agit d'un SST qui concernait un problème d'étanchéité du standard. Le sujet a été largement repris en commission aménagement. Il y a deux aspects : la sortie arrière et le standard. Concernant la sortie arrière, il y a eu une réunion sur place le 27 février avec le Groupement Immobilier, le Service Technique Bâtimentaire (STB) et la caserne pour coordonner les travaux pour la sortie arrière. Concernant le standard, il y a eu une réunion sur place le 13 février avec le Pôle Système d'Information pour ce projet du

standard. Un standard provisoire sera mis en place le temps des travaux et ceux-ci sont prévues à l'horizon printemps-été 2025. Concernant le CIS Lomme et le risque d'accident de circulation en sortie d'intervention, il n'y a pas de nouvelles de la MEL. Elle prévoit de mettre un feu clignotant en drapeau avec de nouvelles leds. Les services vont revenir vers les services de la MEL pour demander les perspectives de planning. Toute la végétation qui gênait la visibilité à l'intérieur et à l'extérieur a été coupée. Ensuite, concernant le Groupement 2 et la caserne de Marcq en Baroeul, il y a une problématique de fuite. Des travaux ont été faits et il a eu confirmation hier que le problème est résolu et qu'il n'y a plus de fuite pour ce DGI qui pourra donc être reclassé en SST. Concernant la rue de l'Hôpital Militaire, il y avait un SST relatif à de la rouille sur le portail. Un contrôle de sécurité a été effectué par la société SMF et il n'y a pas de risque de chute. Il y a la perspective de remplacement de tout le dispositif au premier semestre 2025. Concernant la caserne de Lomme, il y avait une problématique de température dans la remise et dans la salle de sport. Effectivement, le système de chauffage actuel est très vieillissant et un remplacement de ces chaudières est prévu en 2025. Concernant rue de l'Hôpital Militaire, un SST a été reçu par rapport à des trous dans la cour et il y a des demandes de travaux qui ont été saisies dans le logiciel de demande de travaux As-tech et des devis sont actuellement en cours pour la réparation. Concernant le Centre de Secours d'Avesnes sur Helpe, c'est un SST qui est conservé étant donné qu'il y avait des fissures sur le bâtiment. Elles ne bougent plus depuis 2 ans. La pose de la première pierre de la nouvelle caserne est prévue le 21 mars avec une ouverture du nouveau CIS au printemps 2026. Concernant la caserne de Lomme, pour les casiers dans les remises, les marchés devraient être notifiés en mai avec une prévision de 5 mois de travaux. La prévision de fin des travaux est en octobre. Le planning de ces travaux a été communiqué au centre de secours. Concernant le COEPT, les éléments d'avancées sont les suivants : tous les agents qui ont été formateurs au COEPT et qui ont pris leur retraite ont reçu un courrier qui leur rappelle que leur activité de formateur COEPT a été potentiellement exposante et les invite à se rapprocher de leur médecin traitant pour une évaluation médicale globale. Concernant le SST Tourcoing sur les chaussants, cela a été vu en commission Habillement. Il ne revient pas dessus. Concernant Fort-Mardyck, les quatre fourgons du littoral ont fait l'objet de la mise en place d'un coffre de toit. La suite sera la réalisation de 19 FPT (fourgons pompe tonne) par tranches, avec notamment la série Magirus 2025-2026. Ils se verront doter de ce coffre de toit. Cela représentera 2250 euros par FPT et le planning courra sur 18 mois. Pour information, tous les nouveaux FPT Magirus qui sont commandés seront dotés à la livraison de ces coffres de toit. Concernant Lille-Bouvines, un DGI a été réceptionné du fait de l'échelle qui, dans son mode enregistrement de course, présentait des chocs. Le système d'enregistrement de course a été neutralisé et nous sommes en attente de la réparation de ce système par la société. Concernant Somain, un SST a été reçu, il est relatif au FPT de réserve qui présentait des défauts. Il y avait une pièce qui gênait. Le premier a présenté un autre défaut et a été échangé avec un autre fourgon moderne. Il y a une note globale de rationalisation du parc des engins de réserve qui a été validée par le Directeur Départemental Adjoint. Concernant le CIS Somain, un DGI concernant le mal-être de l'équipe C qui vient de la nomination dans cette équipe d'un SOG (sous-officier de garde) a été reçu vendredi dernier. Ce SOG est récemment arrivé au CIS, c'était au 1^{er} janvier. Le médecin de groupement s'est rendu dimanche au CIS avec le chef de centre et l'adjoint. Ils ont pu rencontrer tous les agents de l'équipe C présents ce jour-là. Une psychologue a pris contact avec deux de ces agents et l'un d'entre eux est revenu vers le Commandant WALFARD pour lui rappeler tout l'intérêt de cette prise de contact du PSSM auprès de lui. Ce DGI est très suivi. Enfin, il y a une synthèse sur les cinq signalements SST/DGI reçus pour la caserne de Denain. Le Groupement Immobilier s'y est rendu le 20 janvier

et un standard provisoire a été installé au premier étage dans le bureau de l'adjoint au chef de centre et le soir même, ce standard provisoire fonctionnait le temps de faire les travaux dans le standard du rez-de-chaussée. Il y a eu rapidement une nouvelle visite du Groupement Immobilier avec la société SATELEC pour les installations électriques et la société ROUZE pour le gros œuvre sur différents projets : réfection du standard, recloisonnement de la chambre du standard, différents travaux, recloisonnement de chambres à l'étage pour ré-adapter le nombre de chambres à l'effectif et des devis de SATELEC et de ROUZE devaient arriver ces jours-ci pour lancement des travaux. Il y a par ailleurs, pour cette caserne, divers travaux envisagés : la toiture, la chaudière et les vestiaires de feu. La planification des travaux a été transmise aux agents du centre de secours le 20 février. Il est signalé que pour tous travaux supérieur à 20 000 euros, la procédure est celle du marché subséquent qui exige un cahier des charges, des appels d'offres, d'étude des offres et des délais de recours. L'établissement est contraint par ces montants. Le changement de la deuxième chaudière est également prévu et il y a eu une réunion le 4 mars avec la société DSPDE pour les revêtements de sol et la peinture. Concernant le projet de modification des distributions intérieures, des plans ont été laissés au centre de secours pour que les agents puissent donner leur avis sur différentes configurations possibles et rendre leur point de vue pour le 11 mars. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BURGEAT.

Monsieur BURGEAT veut intervenir sur le SST par rapport aux agents du COEPT, il s'agit de ceux qui ont pu le fréquenter avant leur mise à la retraite. Il a un collègue, dans son équipe à Somain, qui lui a rapporté que son père qui était basé au CIS Valenciennes, est décédé l'été dernier d'un cancer. Il aimerait attirer l'attention sur l'envoi des courriers. Le fils a réceptionné un courrier il y a une quinzaine de jours. Il y était précisé que son père devait se diriger vers le service de santé pour cette visite médicale spécifique. C'est une erreur qui peut arriver mais il faudrait éviter que cela se reproduise. Il précise que l'épouse du sapeur-pompier dont il est question a été affectée de recevoir ce courrier.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS souhaite intervenir sur le SST Tourcoing concernant les chaussants. Les représentants du personnel le pensaient clôturé. Cela concernait le port de chaussants VORTEX. Il aimerait avoir une réponse rapide à ce sujet.

Le Commandant WALFARD lui répond que les services reviendront prochainement vers les représentants du personnel.

Monsieur le Président donne la parole au Médecin-Chef LERQUET.

Le Médecin-Chef LERQUET précise qu'effectivement des courriers ont été envoyés de manière systématisée. L'assistante ne connaît pas les différents sapeurs-pompiers. Il a été informé de cet envoi et s'en est expliqué avec son fils. Il lui a présenté des excuses pour cette maladresse. Le but n'étant pas de raviver des mauvais souvenirs.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur POUPAERT.

Monsieur POUPAERT précise qu'il va commencer par quelque chose d'agréable. Beaucoup de travaux sont mis en œuvre rapidement. Pas assez vite, certes, mais cela arrive. Il a par contre une question pour Monsieur JACQUET et aimerait avoir des précisions sur les validations de travaux. Il aimerait connaître les étapes de cette validation car il y a beaucoup de travaux validés sans être vus auparavant. Les entreprises sont parfois obligées de revenir

pour modifier des choses. Il cite également le cas des évacuations d'eau avec les canalisations bouchées qui engendrent des problèmes. On fait revenir plusieurs fois les entreprises sur certains chantiers. Il se demande pourquoi. Il se pose également la question de savoir si les factures complémentaires ne constituent pas une dépense inutile. Il aimerait qu'une solution soit trouvée.

Monsieur JACQUET ne connaît pas en particulier le cas évoqué. Il rappelle que les travaux sont effectués quand il y a des bâtiments qui dysfonctionnent. Les services interviennent assez rapidement. Il cite l'exemple de Roubaix où ils ont fait passer des entreprises pour des passages caméras dans les réseaux pour voir où se trouvaient les bouchons. Le but était d'y remédier. Quand c'est la première fois qu'ils interviennent pour une canalisation bouchée et qu'il n'y a pas d'antécédents, ils ne cherchent pas forcément le bouchon. Par contre, dès qu'il y a une récurrence, ils en cherchent l'origine pour corriger. Il cite l'exemple d'une intervention où il va faire venir l'entreprise pour diagnostiquer l'ensemble du réseau. Le but est de prendre ensuite des mesures pour que les problèmes soient réglés et que tout soit réparé. Pour les opérations ponctuelles, il y a un marché avec une entreprise qui vient effectuer des interventions. Il rappelle que les travaux sont validés. Si c'est pour régler une situation courante, cela est validé au niveau du service. Si la situation est plus importante, cela est validé au niveau du chef de groupement territorial.

Monsieur le Président constate qu'il n'y a pas d'autres interventions sur ce point.

6. BILAN DU PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION ET DU PLAN DE PRÉVENTION SANTÉ 2024

-Départ de Monsieur CALVARIO pendant l'étude de ce point-

Monsieur le Président propose de passer à l'étude du point 6 sur le bilan du plan annuel de prévention 2024 et du plan de prévention santé 2024. Il donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD précise que le bilan du plan de prévention est présenté chaque année, lors de la première séance FSSSCT de l'année. Il rappelle que les services ont cherché à gagner en lisibilité et ont repris un certain nombre de points et de sujets. A chaque fois, il y a une présentation et ensuite un tableau. Tout ce qui est réalisé est identifié. Ce bilan est à rapprocher du programme pour lequel les membres de la FSSSCT ont voté et ont donné un avis favorable fin 2023. Le bilan sert à vérifier que, dans ce qui est programmé, un certain nombre de choses ont été réalisées. Certaines ont avancé davantage, d'autres un peu moins. Le but était d'en effectuer le plus possible. Il propose de ne pas nécessairement en faire une lecture puisque le bilan a été versé au livret. Il va répondre aux questions. En ce qui concerne le bilan du programme de prévention santé, la présentation sera effectuée par le docteur LERQUET.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS évoque la problématique des agents face aux fumées d'incendie. Il se pose la question de savoir quelle est la raison qui explique que les VLI sont désengagés lors des départs « normaux » sur feu, alors que leur mission est le soutien sanitaire aux sapeurs-pompier. Il rappelle qu'auparavant le dispositif était déclenché automatiquement mais plus

maintenant. Il faut désormais demander si le chef de groupe décide d'envoyer ce soutien. Il évoque également le problème de la contamination via les trousse suie et le sujet des véhicules logistiques. Il y avait eu des interventions sur ce dernier sujet. Il aurait aimé savoir s'il y avait eu des retours sur ce point.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD lui explique qu'il y avait effectivement beaucoup de départs de VLI avec des risques sur la route. Il a été proposé en lien avec le PSSM (Pôle Santé et Secours Médical) et l'OSC (l'Officier santé Codis) d'avoir une fiche d'analyse qui permet de faire déclencher le SSO (Soutien Sanitaire Opérationnel). Il laisse le Médecin-Chef LERQUET compléter ses propos.

Le Médecin-Chef LERQUET confirme qu'il y a eu une décision de ne plus systématiser les engagements de VLI sur tous les feux. Il faut préalablement réfléchir à une nouvelle évaluation des risques en fonction des informations connues qui remontaient du terrain et de faire une proposition de déclenchement de SSO avec différents niveaux identifiés. Le VLI est le premier niveau. On a mis en place une fiche d'aide à la décision qui est utilisée par l'OSC et qui pourrait également l'être par le chef de salle CTA/CODIS pour déclencher un moyen. L'idée étant que cela ne soit plus conditionné à une décision humaine du COS qui a certainement autre chose à penser et qui a une conception pas forcément favorable à l'engagement du SSO. Il faudrait que ce soit un peu plus systématisé. Cela passe par le fait d'approprier la fiche d'aide à la décision officier santé CODIS et l'opérateur de salle CODIS. Il est également envisagé de sensibiliser, avec l'accord du POS, l'ensemble de la chaîne de commandement au bénéfice qu'ils peuvent attendre du SSO pour permettre des demandes un peu plus fréquentes.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD précise que le POS (Pôle Organisation des Secours) a toujours consulter le PSSM.

Monsieur DOURS rétorque que dès lors qu'il y a un engagement de binômes, il devrait y avoir un soutien sanitaire au minimum. C'est le rôle logique. En discutant avec ses collègues, ils se sont rendus compte qu'auparavant les VLI étaient déclenchés systématiquement pour feu, notamment sur les départs « normaux ». Il a bien entendu la réponse. Il va étudier le sujet.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD donne quelques exemples de départ sur feu et rappelle la nécessité d'adapter les départs en fonction du type de feu. Il cite le cas d'un feu de prise de lave-linge où il n'y a pas nécessité de recours à ce dispositif.

Monsieur DOURS l'entend bien. Il souhaitait avoir l'explication là-dessus de manière générale.

Le Médecin-Chef LERQUET lui rappelle qu'il y avait énormément de départs avec un arrêt en transit. Ils ont souhaité mettre fin à tout cela car ce n'était pas non plus motivant pour les agents et cela exposait à un risque d'accident sur la route.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE souhaite revenir sur la protection des agents. Il précise qu'un lien a été fait avec les indicateurs. Il analysera pour voir si les pratiques changent et si l'accidentologie baisse. Il aimerait également savoir pourquoi celle-ci baisse. Ils essaient d'avoir une projection pour anticiper les contraintes ou les blessures dont ils peuvent être victimes. Il n'a pas l'impression que tout cela avance. Il faut que les pratiques changent par rapport à l'évolution des métiers. Tout doit évoluer, la pratique opérationnelle, la pratique

sportive... Il prend l'exemple avec les VLI et signale qu'à un moment donné l'information n'est pas passée. Elle ne circule pas ou elle a été mal interprétée. Il revient au questionnaire ayant trait au RDDPO (Recueil Départemental des Doctrines et des Procédures Opérationnelles) au cours de cette séance, entre le recensement des besoins opérationnels et le RDDPO qui définit un mode de fonctionnement. Dans la mesure où ils ont l'information de ce dysfonctionnement, il y a tout intérêt de reconnaître, qu'à un moment donné, une chose ne s'est pas bien passée. Il y a donc intérêt à diffuser ce genre d'informations avant que tout le monde ne s'interroge. Pour en revenir sur la protection des agents contre les fumées, il rappelle qu'il y a eu des questionnements divers sur le surpantalonnage, les EPI, la protection. La protection, c'est quand on est capable de dire qu'un équipement porté stoppe tous risques. Il constate que ni lui ou quelqu'un autour de la table ne peut certifier qu'il n'y a pas de risque. Les équipements limitent juste la contamination des personnes exposées. Il n'y a pas d'études ou d'enquêtes menées et on suppose donc que cela protège. Il va prendre deux thématiques. La première, c'est qu'il s'étonne de voir la chute de l'utilisation des gants imprégnés. La deuxième, il s'étonne du nombre de masques de protection. Il estime que le seul moyen de changer les pratiques est d'attaquer à la base, c'est-à-dire par la formation. Il le répète à chacune des réunions CST ou FSSSCT. A chaque fois, il estime qu'il est difficile de changer les pratiques des anciens. Il pense également que si on n'utilise pas certaines protections, c'est parce que l'on n'a pas sensibilisé les personnes, que ce soit du commandement, du chef d'agrès jusqu'au chef d'équipe. Il faut agir là-dessus. Il était intervenu sur ce sujet lors du bilan du plan de formation lors d'un CST précédent. Il s'interrogeait sur la commande de diminuer les FMPA (Formation de Perfectionnement et de Maintien des Acquis) pour mettre du monde dans les casernes parce qu'il faut assurer le côté opérationnel et qu'il prime. Il s'interroge donc sur les moyens que l'on se donne pour bien former. Il fait encore le constat qu'il y a une problématique et que l'on ne se donne pas les moyens d'y répondre. Les moyens consistent à détacher des personnels pour en former d'autres. Effectivement, lorsque l'on détache du personnel pour former, ce sont des personnes qu'on ne voit pas en caserne. Le tout est de savoir ce que l'on fait entre l'opérationnel et les ressources humaines. Il y a ce troisième vecteur qui est la formation. Il voit aujourd'hui que dans les formations chefs d'agrès tout engin ou équipier, la toxicité des fumées n'est pas évoquée. Le but est aussi d'avertir le chef en intervention qu'il doit cocher la bonne case, à l'issue de l'intervention, pour le suivi de l'exposition aux fumées. Cela a été un cheval de bataille pour les représentants du personnel. Aujourd'hui, on réussit à croiser les données MEDISAP et Opérations pour pouvoir dire que les agents ont été exposés aux fumées. Ce qui permet peut-être au corps médical de faire une analyse et de faire le lien avec les pathologies. Cela est important et à l'heure actuelle il y a un manquement. Il précise par ailleurs que lorsqu'il regarde le facebook du SDIS59, il constate que la Communication est vigilante sur ce qui est mis en ligne et notamment de ne pas avoir d'agents sans ARI quand une situation semble le nécessiter. C'est l'image qui sera retenue. Il est intervenu une fois là-dessus car il y avait des problématiques sur la visibilité de pratiques qui ne sont pas les bonnes et des corrections ont été apportées. Il insiste sur le fait qu'il faut donner les moyens à la formation. Cela fait quatre fois qu'il évoque ce sujet aux instances.

Le Colonel Hors-Classe WECLAWIAK lui répond qu'il est complètement d'accord avec lui. Il souhaite néanmoins préciser les choses. Il rappelle qu'il y a la formation mais aussi la prise en compte de l'humain. L'humain est là dans les manœuvres de la garde au quotidien. C'est le rôle de chacun d'être acteur de sa sécurité, comme il est acteur de sa carrière et de sa formation. Il y a le travail de la formation. La formation initiale est bien sûr importante

puisque'il s'agit de jeunes et d'apprentissage de nouvelles pratiques. Cela est important au sein du SDIS 59 mais également au niveau national. Chaque agent, au quotidien, dans le cadre des manœuvres, dans le cadre de la garde, dans le cadre des FMPA doit se réinterroger sur ses pratiques. Il espère que le nombre d'utilisation des EPI augmentera en 2025, parce que cela voudra dire qu'il y a une réelle prise en compte de cette problématique par tous. La première chose qui fait évoluer les pratiques, c'est l'humain. Ensuite, il y a les organisations qui apporte des solutions à l'organisation humaine. Après, il y a la solution technique (véhicules...). Mais si l'on ne commence pas par la prise de conscience individuelle, on pourra mettre en face tout ce qui est nécessaire, cela ne sera pas forcément intégré. Il faut faire intégrer ceci par tous, individuellement et collectivement, pour pouvoir avancer sur ce fait. Cela se fait à différents niveaux : en formation mais aussi au quotidien.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE veut poser une question en lien avec la prévention santé, par rapport aux visites de reprise avec le PSSM qui sont systématiques après 21 jours d'arrêt. C'est un système intéressant pour l'agent dans certains cas de figure mais qui peut devenir également une contrainte. Il se demande si l'on ne pourrait pas envisager de faire confiance au médecin traitant et à l'agent dans certains cas. Se dire les choses suite à un échange téléphonique, cela éviterait à un agent de devoir prendre un rendez-vous, une visite et de perdre une demie journée à faire un aller-retour. Il se demande si on ne pourrait pas simplifier cette procédure. La deuxième question est par rapport à la problématique de la vue avec des agents du SDIS qui vieillissent. Il y a beaucoup d'agents qui reviennent de visite médicale et à qui on a dit que s'ils perdaient encore de l'acuité visuelle, ils ne seraient plus aptes incendie. Il se demande s'il ne peut pas prendre en compte cette problématique qui va devenir assez récurrente dans les années à venir et qui est déjà assez présente. Il évoque la mutuelle qui devrait être négociée par le SDIS et il estime que certaines opérations pourraient être prises en charge par cette mutuelle et en complémentaire par le SDIS pour partie, pour motiver l'agent à effectuer la démarche de se faire opérer. Cela permettrait d'être opérationnel pendant 3 ou 4 ans. Ce qui correspondrait à la fin de carrière. Il rappelle que les agents n'ont pas décidé de rallonger leur carrière jusqu'à 59,60,62 ans et que cela a été imposé. On pourrait prendre en compte ses problématiques liées au vieillissement. Si l'on se retrouve avec une multitude d'agents de 52, 53 ou 55 ans inaptes incendie uniquement parce que leur vision est trop basse, cela risque de coïncider dans les années à venir. Il demande si l'on peut envisager au moins une réflexion là-dessus.

Monsieur le Président donne la parole au Médecin-Chef LERQUET.

Le Médecin-Chef LERQUET précise que sur les visites de reprise, ce n'est pas une invention du SDIS du Nord mais cela est réglementaire. Il doit y avoir une visite après un arrêt de 21 jours. Effectivement, c'est contraignant pour les agents mais également un peu pour eux puisqu'ils font en sorte de revoir rapidement les agents pour les remettre dans le circuit. Cela sera peut-être revu car ils attendent avec impatience les nouveaux textes qui vont régenter l'aptitude. Il y aura peut-être des modifications mais à ce jour c'est ainsi. Concernant la vue, les critères sont définis par le SIGYCOP. Aujourd'hui, cela touche plutôt les populations jeunes qui ont des problèmes de myopie. C'est un problème qui va devenir de plus en plus prégnant chez les jeunes avec l'usage des téléphones et autres tablettes. C'est un peu moins présent chez les pompiers vieillissants. Il y a aussi une évolution du SIGYCOP, où l'on recule la valeur seuil pour les pompiers les plus âgés. Cela touche une partie de la population des pompiers mais pour ceux qui sont concernés, cela peut effectivement être le drame. L'inaptitude au port de l'ARI est un questionnement sur le fait d'être pompier ou pas.

Il rappelle que la finalité de l'inaptitude est avant tout de mettre en sécurité les agents. Sur intervention le fait de pouvoir voir est indispensable, notamment quand, dans la fumée, il faut lire des appareils. Cela peut sauver des vies. Les opérations, au niveau de la sécurité sociale, sont effectivement considérées comme du confort et ne sont pas remboursées. C'est la raison pour laquelle, il a déjà diffusé à certains agents qui en avaient fait la demande, un courrier type, à l'attention de l'ophtalmologue et qui le sensibilise au fait que pour ces derniers cette opération n'est pas que du confort et cela entraîne de l'inaptitude. Le but étant qu'il fasse auprès de la sécurité sociale une demande de prise en charge.

Monsieur CAMBRE lui demande s'il sait à quelle hauteur cela peut être pris en charge et s'il a l'information.

Le Médecin-Chef LERQUET lui répond qu'il n'a pas l'information. Cela doit certainement passer comme une opération classique pour deux tiers sécurité sociale et un tiers mutuelle.

Monsieur RENAUD ajoute que c'est normalement 100 % de prise en charge quand il y a reconnaissance de nécessité au plan professionnel. C'est la même chose pour les prothèses auditives.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS revient sur les ARI et les mentalités difficiles à changer. Il se rend quand même compte que les mentalités changent puisqu'il y a des échanges des effets EPI pour le nettoyage, le port des ARI, etc. Maintenant que les mentalités ont commencé à changer, on se rend compte que l'officier, le chef d'agrès qui demande de mettre l'ARI est parfois sur le feu, dans l'incendie, alors que lui-même ne le porte pas. Il y a également le chef de groupe avec sa caméra thermique, qui est au niveau de l'incendie et qui est également exposé. Il pense que les mentalités changent beaucoup plus du bas vers le haut. Il faut encore travailler là-dessus pour faire évoluer les choses. Globalement, cela commence à bien avancer quand même. Il précise que la pratique de mettre l'engin disponible alors qu'il rentre d'un feu et que les agents ne sont pas totalement douchés alors qu'ils sont contaminés, n'est pas optimale. C'est pour cela que les représentants du personnel demandent la mise en place du véhicule logistique. Le but est de mettre les engins disponibles le plus rapidement possible. Il faut enlever une charge de travail aux contrôleurs EPI parce que cela prend du temps de faire des échanges d'EPI en rentrant. S'il y avait un véhicule logistique sur place, cela irait bien plus vite. Ce sont des améliorations qui sont demandées. Il estime que cela n'est pas difficile à améliorer. Le but est que cela aille plus vite, que ce soit plus efficace et que ce soit effectué par des personnes professionnelles dans ce domaine. Concernant la vue des sapeurs-pompiers, il souhaite signaler qu'un SDIS a fait de la pub avec tous les agents de leur SDIS portant un masque adapté à la vue de chacun des agents. Au SDIS du Nord les ARI sont impersonnels et sont échangés. Dans le cas de ce SDIS, certainement que les agents doivent garder leur masque et sont donc responsables de leur désinfection. Cela existe et ils en avaient discuté lorsqu'ils avaient présenté le modèle d'ARI. Il y a aussi la possibilité d'installer des correcteurs de vue à l'intérieur des masques ARI, ce qui pourrait régler le souci de la vue au-delà des opérations. Pour l'agent ce serait plus confortable et cela lui permettrait de continuer à exercer son métier.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH rebondit sur le constat de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas. Effectivement, les statistiques montrent que les formations aident les agents à appliquer les bonnes pratiques. Il note aussi que les agents sont fortement sensibilisés là-

dessus. Dans leurs centres de secours respectifs, les représentants du personnel veillent à cela. Hormis tous les éléments cités, il se pose la question de ce qui est mis en place et veut savoir si cela est productif. Il rappelle qu'ils avaient interpellés l'administration sur les trousseaux suie en disant que des mesurette sont prises sur un problème de fond. Il se pose la question de l'intérêt à revoir un peu la méthode de travail. Il attend impatiemment le retour du SDIS de la Marne concernant le véhicule logistique. Ils l'auront peut-être dans le futur, étant donné que l'astreinte logistique a été validée. Le dernier point porte sur une piste de réflexion pour veiller à ce que, sur les feux de grande ampleur, il puisse y avoir un officier sécurité. Ceci avait été vu lors du recueil des faits sur un accident. Il pointait le manque de personnel. Il a été établi que s'il y avait un personnel strictement dédié à cette fonction, cela résoudrait beaucoup de soucis. C'est une piste de réflexion à mener.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur RICHIR.

Monsieur RICHIR souhaiterait aborder un point par rapport au véhicule de soutien logistique qui existe au SDIS de la Marne. Il reprend l'exemple de l'intervention de la Chapelle d'Armentières pour un feu de maison. Les agents ont des chemises F1 qui ne sont pas adaptées. Cela pose problème lorsqu'ils sont trempés de sueur, qu'il fait froid dehors et qu'il pleut. Il n'y a rien pour se changer. Finalement, un véhicule a été envoyé à la caserne pour rapporter des chemises F1 pour pouvoir se changer. Il rappelle que cette intervention a duré 2 heures. Il signale que les agents n'ont rien pour se changer et il rappelle qu'ils doivent faire avec les moyens du bord. Lui a eu un peu de chance car il est contrôleur EPI et il avait un peu de stock sur les chemises F1. Il a sorti 7 chemises F1 pour pouvoir rhabiller les agents parce que sinon ils sont trempés. Il pense que le véhicule logistique serait vraiment appréciable sur des feux de cette ampleur. Il précise qu'il est allé se documenter sur internet et dans ces véhicules on peut se changer, plus ou moins se laver et donner aux agents des effets secs et adaptés. Il rappelle à nouveau que la chemise F1 disponible actuellement n'est pas adaptée pour transpirer sous la veste de feu. Il déplore qu'à chaque commission, on lui dit que cela n'est pas au programme parce que ça coûte cher. Ils ont l'impression qu'ils ne l'auront jamais. Ils n'ont pas toujours quelqu'un de disponible au service logistique pour venir réapprovisionner. La solution proposée par le service a été de prendre des tenues de taille différente. Cela veut dire que dans l'heure qui suit et même jusqu'au lendemain, les agents peuvent partir sur incendie avec une veste trop grande. Cela l'amène grandement à se poser la question de leur protection sur le feu. Il ne sait pas si elle sera efficace. Il fera un RETEX sur l'intervention de la Chapelle d'Armentières car il y a beaucoup à dire. Il mettra le Commandant Walfard et le secrétaire en copie.

Monsieur le Président précise qu'il va falloir avancer un peu car sinon il risquerait de ne plus avoir le quorum.

Monsieur BELMONTE lui précise qu'un vote est prévu sur le sujet qui vient d'être clôturé.

Monsieur le Président le remercie. Sur le bilan du programme de prévention 2024, il y a un vote. Il demande aux représentants du personnel quel est le sens de leur vote. C'est un vote favorable à l'unanimité. Il demande si c'est la même chose pour les représentants de l'Administration. C'est le cas.

Monsieur le Président précise que sur le bilan du plan de prévention santé 2024, il y a également un vote. Il demande s'il s'agit du même vote à l'unanimité. Il remercie les membres et remercie encore une fois Monsieur BELMONTE de le lui avoir rappelé ce vote.

	Pour	Contre	Abstention
CGT	4		
SUD	2		
SA SPP PATS	2		
AVENIR SECOURS	1		
Total	9		

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le Bilan du programme annuel de Prévention reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Personnel présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	7		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le Bilan du programme annuel de Prévention reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de l'Administration présents.

	Pour	Contre	Abstention
CGT	4		
SUD	2		
SA SPP PATS	2		
AVENIR SECOURS	1		
Total	9		

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le Bilan du plan de prévention santé 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Personnel présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	7		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le Bilan du plan de prévention santé 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de l'Administration présents.

7. POINT SUR LE TAUX DE SOLLICITATION OPÉRATIONNELLE PAR CIS ET PAR AGENT POUR UNE GARDE DE 24H

-Départ de Monsieur RENAUD lors de l'étude de ce point-

Monsieur le Président propose de passer au point 7 sur le taux de sollicitation opérationnelle par CIS et par agent pour une garde de 24 heures. Il donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD rappelle que les représentants du personnel ont souhaité avoir le nombre moyen d'heures passées en intervention par garde de 24 heures pour tous les centres d'incendie et de secours mixtes. Cet élément a été fourni lors de la Commission Accompagnement et Qualité de vie en service pour discuter des différents résultats. Le temps moyen en intervention représente une moyenne, c'est-à-dire qu'en fonction du piquet, on peut être très largement supérieur à cette moyenne. Il cite l'exemple du VSAV 1 Malus en fin de semaine, qui est supérieur. Il rappelle par ailleurs que les VSAV 2 et 3 peuvent être largement moins sollicités. Les données sont variables suivant les casernes. On s'est rendu compte qu'il y a un biais pour cette moyenne, il s'agit notamment de la distance qui sépare du Centre Hospitalier. Certains VSAV roulent plus longtemps que ceux de Lille pour y accéder. Il y aura donc, dans ce cas, une moyenne supérieure. Ensuite, chaque caserne régule, à son niveau, la répartition des piquets. Il y a des casernes qui préfèrent que les personnels du VSAV 1 fasse toute la garde sur le VSAV 1, mais cela revient moins souvent dans le temps. D'autres casernes préféreront couper cette garde VSAV 1 à 12 heures soit après le repos, de façon à assurer la qualité des interventions et d'éviter la sur-sollicitation. Il rappelle, par ailleurs, que le DDSIS a signé une note en mai 2024 pour recommander une meilleure rotation des piquets, pour équilibrer les sollicitations opérationnelles entre les différents agents. Un retour d'expériences est prévu sur ce que cette note a pu changer dans les pratiques pour éviter une sur-sollicitation.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS précise que dans les remontées d'agents les 12 heures de VSAV 1 dans les grands centres de secours sont appréciées par 90 % d'entre eux. Dans les petits centres de secours, cela est moins pertinent. Cela est bien appliqué dans l'ensemble même s'il reste encore quelques petits passe-droits pour certains. Le système des 12 heures correspond quand même bien aux attentes des centres de secours.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE reconnaît également avoir apprécié la note du directeur concernant les 24 heures scindées en deux. Malgré tout, il regrette que cela laisse encore le choix. Il constate que les équipes des centres de secours ont essayé de l'adopter dans quasiment la majorité des cas. Il n'y a que dans quelques centres de secours où cela coince un peu parce que ce sont des piquets compliqués, parce qu'on double au VSAV 1 et aussi au VSAV 2. Il pense que cela serait bien de l'imposer puisque l'on parle de santé et de sécurité au travail. Il faudrait imposer certaines pratiques même si elles ne sont pas populaires en centres de secours. Il pense que tout le monde appréciera d'ici quelques mois ou quelques années. Cette organisation pourra certainement réduire certaines tensions après 16 ou 17 heures passées en VSAV 1, notamment lorsqu'ils se font agresser. Les agents seraient plus frais mentalement. Ils aborderaient les interventions de manière plus sereine. Il pense que cela

serait bien d'avoir une nouvelle note qui imposerait cette organisation, en tous cas, à partir d'une certaine classe de centre de secours.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions. Il n'y en a pas. Il précise que ce point ne fait pas l'objet d'un vote. Il était présenté pour information.

8. POINT SUR LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DES SITES CENTRAUX

Monsieur le Président rappelle que le point 8 a été évoqué.

9. POINT SUR LES INAPTITUDES : MODALITÉS DE SUIVI MEDICAL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Monsieur le Président ouvre l'étude du point 9 qui porte sur les inaptitudes, les modalités de suivi médical et d'accompagnement.

Monsieur le Président donne la parole au Médecin-Chef LERQUET.

Le Médecin-Chef LERQUET rappelle que ce suivi est individualisé. Il dépend de la pathologie à prendre en charge mais aussi du pompier avec ses antécédents de comorbidité mais aussi de l'acceptation du suivi qui est proposé. Le pompier est également acteur de sa santé. Un suivi est conseillé et préconisé, ensuite l'agent dispose de ce suivi. Celui-ci, quand il est accepté, s'appuie sur des compétences internes au service de santé. L'appui s'effectue avec l'unité d'experts et de médecins spécialistes mais également en recourant au réseau de l'hôpital. Il s'agit de tout le réseau que peut avoir chaque médecin, qui aide le pompier à trouver des solutions à ses problèmes. Dans ce contexte-là, le pompier est adressé à l'extérieur avec un courrier d'accompagnement afin qu'il ne soit pas livré à lui-même. Sur la périodicité du suivi, c'est du cas par cas. Cela dépend aussi du retour que l'on a du pompier. C'est individualisé au cas par cas et c'est ce qui fait qu'il est dans l'incapacité de décrire une procédure type de suivi.

Monsieur RICHIR l'interpelle en lui précisant que, dans le livret, il est noté qu'il fait des recommandations.

Monsieur le Président rappelle à Monsieur RICHIR que Monsieur DOURS avait demandé la parole avant. Il donne donc la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS tient à signaler qu'il y a des remontées d'informations sur le fait que les diététiciennes ne sont pas faciles à joindre. Elles sont surbookées du fait de la nouvelle organisation. Il se demande si quelque chose peut être fait pour augmenter le réseau. Il serait bien de donner l'accès à des sapeurs-pompiers qui souhaiteraient, avant qu'il ne soit trop tard, effectuer le suivi. Il demande si pour le service, cela est faisable et améliorable. Il tient également à ajouter à son propos que de mettre des agents inaptes pour la spécialité Incendie à cause du poids peut causer d'autres effets. Il précise que le stress fait également grossir. Il y a également des risques psycho-sociaux parce que certains vivent leur métier avec passion et quand ils ne vont plus au feu, c'est comme si on les amputait de leurs mains. Il faut prendre cela en compte. Il faut mettre en œuvre des actions pour la santé aussi bien physique que mentale des agents.

Le Médecin-Chef LERQUET répond qu'historiquement, il n'y avait qu'une seule diététicienne. L'équipe s'est enrichie récemment. Aujourd'hui, il y a trois diététiciennes. Leur mission n'est pas juste de prendre en charge des gens qui sont en surpoids ou en obésité, mais aussi de proposer d'agir avant que les problèmes ne soient là. Il cite le cas du sevrage tabagique pour lequel il y a un accompagnement par la diététicienne. Il y a des dispositifs de diététique orientés vers les sportifs. Il n'y a pas une focalisation particulière sur les « gros ». Effectivement, il y a énormément de demandes et le service incite à mettre en place un suivi diététique. L'effet limitant est, bien entendu, la disponibilité de la ressource volontaire. Le service ne rechigne pas à recruter mais les candidats ne sont pas monnaie courante.

Monsieur DOURS indique qu'il ne faut pas se mentir non plus, le suivi diététique proposé par le SDIS est pour les agents quelque chose d'important notamment parce que dans le privé, le suivi diététique est beaucoup plus onéreux. Cela n'incite pas dans ce cas à le faire. Le fait que cela soit proposé par le SDIS est une réelle plus-value.

Le Médecin-Chef LERQUET précise qu'une des choses positives est que la diététique ne travaille plus seule dans son coin mais est interfacée avec les experts addictologie, les experts psychologues, si besoin, pour que la prise en charge soit totale et garantisse un succès.

Monsieur RICHIR souhaite poser deux questions. Dans le livret, sont évoquées les pathologies découvertes lors des visites médicales, grâce aux examens. Dans ce cas, l'agent peut être orienté vers son médecin traitant ou son médecin spécialiste avec un courrier. Il bénéficie également d'un accompagnement spécifique. Il tient à dire qu'il n'a jamais vu cela à titre personnel. Il cite son exemple en précisant que, suite à un électrocardiogramme, il n'a jamais eu de courrier. Il a dû se débrouiller seul. Il déplore également de ne pas avoir eu de suivi psychologique ni d'avoir eu une prise de contact afin de vérifier s'il allait bien suite aux résultats. La deuxième question porte sur les inaptitudes au sport collectif. Dans le tableau fourni, il est précisé que le nombre d'aptés sans restrictions est de 1800 agents et pour les inaptés au sport collectif il y en a 288, cela fait un total de 15%. Il a l'impression que les inaptitudes au sport collectif ne sont pas connues des chefs de centres ni des éducateurs à l'activité physique. Il a fait part de ce problème à son chef de centre car il y a potentiellement des agents qui jouent au football et qui n'en ont peut-être pas le droit. Il se pose la question de savoir si c'est le rôle de l'EAP de dire à l'agent de ne pas jouer au football. Cela peut générer des tensions avec l'agent. Il précise par ailleurs que le chef de centre n'a pas accès à MEDISAP contrairement à lui. Cependant, en tant qu'EAP il ne voit pas avec précision toutes les informations puisque son accès lui permet juste de rentrer les données des ICP et il ne voit pas qui est apte ou pas. Il ne demande pas à avoir accès à ces données personnellement mais cela serait peut-être pertinent que le chef de centre puisse y accéder. Il a vu que les ressources humaines avaient un accès, selon la note qu'il avait pu lire. Peut-être se trompe-t-il et que cette donnée relève du secret médical. Il voulait soulever ce problème en particulier.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER reconnaît qu'il s'agit là d'un point de faiblesse du dispositif. Cela a été identifié et un travail devrait être lancé. Il rappelle cependant qu'un agent reste responsable de sa propre santé. Il s'expose quand même dans le cadre du suivi J+1. Si jamais un agent ne respecte pas cet interdit, s'il venait à être accidenté en sport collectif, il s'expose à devoir rendre des comptes. Cela engage beaucoup de personnes : l'EAP, le chef de centre, l'administration.

Monsieur RICHIR lui répond que cela dépend des chefs de centre.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER insiste sur le fait que cela expose quand même l'EAP. Des comptes seront demandés sur la séance concernée par un accident. Il y aura une explication avec l'agent car il s'agit d'une faute personnelle, clairement. L'agent n'a pas à faire cela. Il en a été destinataire. Il aimerait que toute la chaîne soit associée aux résultats.

Le Médecin-Chef LERQUET précise que l'inaptitude au sport collectif est reprise sur les certificats d'aptitude délivrés en fin de visite. Effectivement, l'envoi aux chefs de centre n'est pas systématisé. Il revient à l'agent de remettre l'information parce qu'il est acteur de sa santé et de sa sécurité. Il ajoute cependant que le problème sera prochainement résolu puisqu'il y aura l'envoi automatisé à l'agent et au chef de structure en version dématérialisée grâce à une évolution de MEDISAP prochainement. Quand la visite sera faite, le document partira sur la boîte mail de l'agent et de son chef. Sur les pathologies qui peuvent être découvertes, il a souhaité que ceci soit mis en avant pour montrer que lors des visites on découvre des pathologies et que cela permet d'orienter l'agent vers les soins adéquats. Il demande à ce que l'agent ne soit pas livré à lui-même. Il y a des courriers types dans MEDISAP. Il reconnaît qu'il puisse y avoir des écarts de bonne pratique. Il est preneur de ces remontées d'information et il veillera à ce que cela se déroule de la meilleure des façons. Son message est clair : on ne doit pas laisser l'agent livré à lui-même quand on découvre un problème de santé.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE demande à ce que Monsieur BOUCHE prenne la parole en premier car il a l'habitude de souvent clôturer la séance.

Monsieur le Président lui rappelle qu'il a demandé la parole en premier. Il peut la prendre.

Monsieur BELMONTE revient sur l'automatisation du certificat médical, il est heureux que cela se mette en place parce que cette idée avait déjà émergé dans le cadre des inaptitudes BAT (binôme d'attaque). Cela avait généré énormément de conflits avec l'encadrement puisque parfois le chef de centre n'avait pas la notion et les agents avaient la connaissance de personnels avec de telles inaptitudes. Certains se sont retrouvés dans les engins sans que personne ne le sache, ou parfois ils étaient présents sous couvert du chef de centre. Cela a déjà été discuté en son temps avec le Médecin-Chef et cela laissait supposer qu'il y avait un problème de communication. En cas d'accident, il est clair, il en est d'accord, ce sont l'administration et les agents qui doivent en répondre. Il se félicite que cette transmission soit généralisée. Il estime que l'annonce d'une restriction ne relève pas d'un secret médical.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BOUCHE.

Monsieur BOUCHE tient à rassurer son collègue sur le fait qu'il aura bien clôturé les débats pour le compte des partenaires sociaux. Son intervention, quant à elle, se fera davantage avec la casquette de l'administration et de chargé de la protection des données personnelles. Il souhaite rappeler que, dans le cadre de la transmission des données liées aux inaptitudes, il faut rester sur des données extrêmement généralistes telles que « apte » ou « inapte », sans motif. Le travail sur ces données sensibles est en cours avec le PSSM. Il tenait juste à rappeler ce point.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE souhaite profiter de l'instance pour rappeler que les agents rencontrent une grosse problématique. Il s'agit de l'attente dans les centres hospitaliers. Il y a parfois des

lignes de 4 ou 5 ambulances sur des petits secteurs, pas forcément sur Lille. Il cite le cas de 5 VSAV à la suite au centre hospitalier d'Armentières. De ce fait, aucun VSAV n'était disponible. Les agents ont attendu une heure pour pouvoir faire les transmissions. Ils font la queue maintenant comme tout le monde. C'est un véritable problème en terme opérationnel puisque pendant cette heure il y avait 5 ambulances indisponibles. Il est vraiment urgent de provoquer des rendez-vous, en présence des représentants du personnel, avec l'ARS. Il y a davantage de problèmes sur certains hôpitaux. Il cite le cas des pompiers lillois qui essayent tous d'aller au CHR parce que c'est très compliqué sur Saint-Vincent. Cela veut dire qu'il y a des hôpitaux qui vont commencer à être désertés. C'est un problème qu'il faut prendre urgemment en compte. Il faut trouver des solutions pour faciliter cet aspect dans l'intérêt commun.

Monsieur le Président est d'accord avec lui. Il donne la parole au Lieutenant-Colonel MAILLARD.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD répond qu'il y a une circulaire interministérielle de janvier 2025 qui a été adressée à la fois au Préfet de Région, au Préfet de Zone, au Préfet de Département, et à la Direction Générale de l'ARS demandant de faire un état des lieux suite à ces constats et également d'être force de proposition dans les pratiques qui sont mises en place et de prendre contact avec les différentes structures d'accueil d'urgence. Ces choses sont déjà mises en place au niveau du Département puisque des contacts ont été pris avec le CH Saint-Vincent, avec le CH Dunkerque également. 4 ou 5 centres hospitaliers ont été particulièrement identifiés avec des délais moyens qui augmentent chaque année. On y voit de 11 à 30 % de délais supérieurs à 30 minutes d'attente. Il y a également des extrêmes à 1 heure ou 1 heure et demie d'attente également. Pour l'instant, le délai moyen est à 17 minutes tous centres hospitaliers confondus mais il faut travailler sur ce sujet pour éviter que cela augmente chaque année. Il faut essayer de le raccourcir. Cela est un travail conjoint avec les territoires, avec le chef de groupement et les services opérations territorialisés et le PSSM et le POS. Ce travail est engagé et il va être suivi. Il va faire l'objet d'évaluations cette année. Une note du Directeur a été transmise au Préfet.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE précise que le point 9 est relatif également au suivi des pathologies de l'agent en utilisant le réseau d'expertise kinésithérapie, dermatologie au SDIS, qui entre autres peut être orienté vers des spécialistes avec un courrier du médecin qui rentre dans le cadre du parcours de soin. Il faut vraiment officialiser cette démarche. Comme cela l'agent peut y aller ou pas mais en tous cas il sort avec un courrier d'un confrère qui s'adresse à un autre confrère.

Le Médecin-Chef LERQUET confirme que ce sont les consignes données en interne et que les modèles de courriers figurent dans MEDISAP.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur RICHIR.

Monsieur RICHIR veut poser une question au Lieutenant-Colonel MAILLARD. Il évoque le cas d'une infirmière qui lui aurait dit que quand on est en attente à l'hôpital, les agents pouvaient appeler l'OSC pour demander à ce que la situation se débloque. Il lui demande de confirmer si cela est faisable et si tous les OSC sont d'accord pour le faire.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD le lui confirme. Il peut faire débloquent de manière très ponctuelle. Dans l'attente de la mise en place de quelque chose un peu plus pérenne dans le

temps, on peut aussi contacter directement l'IAO (l'Infirmier d'Accueil et d'Orientation) au niveau des structures d'accueil d'urgence par le biais de l'OSC ou par le biais d'un médecin.

Monsieur RICHIR demande si cela est une chose qui est communiquée aux chefs d'agrès pour pouvoir faire face à cette situation-là.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD rappelle que les agents ont pour mission de signaler la situation de blocage. Il le rappelle parce qu'aujourd'hui il n'y a que 75 % des statuts qui sont signalés, à l'arrivée au centre hospitalier et au retour de celui-ci. Cela doit devenir systématique, à 100 %, car ça alimentera les données et donnera des preuves aux autorités sur les soucis rencontrés. On les constate, mais il faut également les faire ressortir clairement.

Monsieur RICHIR lui répond qu'il prêche un convaincu.

Monsieur DOURS estime qu'une remontée à 75 % est déjà meilleure qu'auparavant.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD estime que cela n'est pas encore assez.

Monsieur DOURS constate que malgré tout cela avance et que les mentalités changent.

Le Médecin-Chef LERQUET tient à préciser que l'OSC n'a pas autorité sur l'hôpital. Il prendra contact avec l'hôpital pour essayer de fluidifier.

Monsieur le Président demande s'il y a encore des prises de parole. Il constate qu'il n'y en a plus. Il clôt la séance, remercie les membres et leur souhaite une bonne journée.

La séance est levée à 11h47.

Le SECRETAIRE



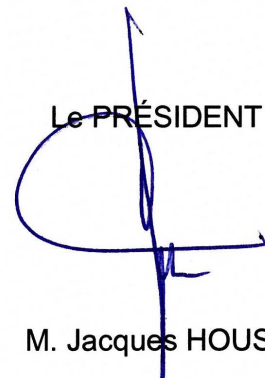
M. Maroine FATHALLAH

Le SECRETAIRE ADJOINT



Mme Séverine ROUSSE

Le PRÉSIDENT



M. Jacques HOUSSIN